



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Rapport de la Commission de gestion 2016 pour l'exercice 2015





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Table des matières

Organisation de la commission de gestion 2016	page 3
Rapport du Président de la commission	page 4
Rapport de la sous-commission ATB	pages 5 à 11
Rapport de la sous-commission ESPC	pages 12 à 15
Rapport du Conseil d'établissement	page 16
Rapport de la sous-commission SI - APOL	pages 17 à 20
Rapport de l'APOL	pages 21 à 27
Rapport de la sous-commission TFV	pages 28 à 31
Rapport de la sous-commission AGF	pages 32 à 36
Visite des forêts	pages 37 à 44
Visite du territoire communal	pages 45 à 58
Conclusions	page 59





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Organisation de la commission de gestion 2016 pour l'exercice 2015 :

Président : RICHTER Denis

Membres : AGUET Prune
ASPER Gaston
CAVIN Norbert
CHAPPUIS Charles
DIRAC Annick
LUESCHER Frédéric
ROD Fabrice
ROSSELET Patrick-Olivier
SANDOZ Philippe
SULZER Rémy

Les 5 dicastères municipaux sont représentés dans 5 sous-commissions :

**ATB Aménagement du territoire et bâtiments,
service du feu, protection civile**

Dicastère : SCHLAEPPI Pierre-Alexandre, municipal

Président rapporteur : SANDOZ Philippe

Membre : LUESCHER Frédéric

ESPC Ecoles, service social, paroisse et culture

Dicastère : GLAUSER Claire, municipale

Présidente rapporteuse : DIRAC Annick

Membre : AGUET Prune

SI Service industriels, police, informatique

Dicastère : MONOD Charles, municipal

Président rapporteur : SULZER Rémy

Membre : CHAPPUIS Charles

TFV Travaux, forêts, vignes, voirie

Dicastère : SAVOY Aude, municipale

Président rapporteur : ROD Fabrice

Membre : ROSSELET Patrick-Olivier

AGF Administration générale et finances

Dicastère : CONNE Jaques-André, syndic

Président rapporteur : ASPER Gaston

Membre : CAVIN Norbert





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Rapport du Président de la Commission de gestion

Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'examen de la gestion de la Municipalité 2015 a requis 19 séances de travail au Château de Lutry. De plus, la Commission a procédé à la traditionnelle visite des forêts communales le vendredi 20 mai 2015 ainsi qu'à la visite de la commune le samedi 28 mai 2015.

Comme chaque année, la Commission de gestion a examiné la gestion communale de la Municipalité par le biais des moyens suivants :

- lecture des procès-verbaux (6 séances)
- analyse du rapport annuel de la Municipalité (3 séances)
- entretiens avec Mesdames et Messieurs les Municipaux et Chefs de service (5 séances)
- visite sur sites (2 séances)
- rapports de la Commission de gestion et émission des vœux (4 séances)
- séance plénière

Le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux ainsi que l'ensemble des chefs de service, sont vivement remerciés pour leur investissement personnel, leurs compétences professionnelles et leur disponibilité à répondre à nos nombreuses questions.

La Commission, dans le cadre de ses contrôles et de ses activités, a pu se rendre compte de la complexité grandissante de la gestion quotidienne de la Commune de Lutry. Les membres de la Commission peuvent affirmer que cette gestion est très satisfaisante. Ils remercient l'ensemble des personnes, collaborateurs de la Commune inclus, qui assurent le bon fonctionnement de la Commune tout au long de l'année.

Les séances de la Commission de gestion se sont déroulées dans une parfaite harmonie entre tous ses membres. Ces derniers sont vivement et chaleureusement remerciés pour leur investissement en temps, celui-ci étant important au vu du nombre de séances. Chacun des délais a pu être respecté.

Un merci particulier à tous les commissaires pour leurs rapports de sous-commissions des différents dicastères. Par ailleurs, je tiens à remercier personnellement le commissaire Philippe SANDOZ pour son important travail dans la gestion du regroupement des questions des commissaires découlant de la lecture des procès-verbaux, pour son travail de mise en forme du présent rapport, pour le suivi des questions de la Municipalité ainsi que pour ses rapports sur la visite des forêts communales et sur celle de la commune.

En tant que Président, j'ai été invité à l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage SA le 29 avril 2016, de même qu'à la séance plénière de la Commission des finances sur les comptes communaux 2015, le 24 mai 2016.

Pour finir, un immense merci à Monsieur Eric CEPPI qui, tout au long de notre travail, a mis en place la salle et préparé les parties plus récréatives qui ont suivi nos réunions.

Lutry, le 30 mai 2016

Le Président
Denis RICHTER





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDE LA GESTION 2015 DU DICASTÈRE "AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & BÂTIMENTS, SERVICE DU FEU, PROTECTION CIVILE"

La sous-commission, composée de Messieurs Philippe SANDOZ et Frédéric LUESCHER, s'est réunie à la Salle des commissions le mercredi 19 avril 2015 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Denis RICHTER, président de la commission, Madame Annick DIRAC, Messieurs Gaston ASPER, Norbert CAVIN et Charles CHAPPUIS.

Madame Prune AGUET, Messieurs Fabrice ROD, Patrick-Olivier ROSSELET et Rémy SULZER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Messieurs Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, municipal, Eric DESAULES, chef de service, Didier BUCHILLY, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service, Laurent MEIENHOFER, architecte du service et le major Oliver GAY, commandant du SDIS Ouest Lavaux.

Ils ont été vivement remerciés par les commissaires pour tous les renseignements donnés aux questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2015.

Les précisions suivantes nous ont été apportées :

SDIS Ouest-Lavaux

Bilan après 2 ans

Le major Olivier GAY, commandant du SDIS Ouest-Lavaux est particulièrement satisfait de la mise en place des deux anciens SDIS, soit le SDIS de la Paudèze (Pully et Belmont) et le SDIS Portes de Lavaux (Lutry et Paudex), après deux ans de réorganisation, malgré les modes de fonctionnement quelque peu différents. Les relations entre tous les membres des trois entités, donnent entière satisfaction.

Aujourd'hui le SDIS Ouest-Lavaux a un effectif de 211 membres, dont 9 personnes à son Etat-major.

Le montant global financier pour la gestion du SDIS Ouest-Lavaux se monte à fr. 1,2 millions. La commune boursière est celle de Belmont.

Le SDIS Ouest-Lavaux est constitué de trois départs pour interventions, soit un pour Pully, un pour Belmont et le dernier pour Lutry. Un nombre d'environ une vingtaine de véhicules au total, fourni en partie par l'ECA, sont regroupés dans chaque caserne en fonction de la catégorie du SDIS fixée par l'ECA (Pully et Lutry = catégorie C et Belmont en catégorie B)

Locaux divers

Matériel et équipement personnel

Au vu des locaux à nouveau disponibles, suite au départ de la protection civile qui disposait d'une surface pour son matériel dans la caserne des Champs, le SDIS Ouest-Lavaux a pris possession de ceux-ci pour y stocker le matériel de base pour l'intervention et le matériel de corps pour l'ensemble des trois casernes. Ces deux surfaces sont gérées par un groupe de travail qui met à disposition le matériel adéquat pour chaque centre d'intervention.

Gestion du SDIS Ouest-Lavaux

Heures de l'Etat-major

Les activités de l'Etat-major sont consultables à la page 138 du rapport de gestion. Le major Olivier GAY consacre un temps pour la gestion du SDIS fixé entre 30% et 40%, selon les mois. Ceci en plus





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

des heures mentionnées dans le rapport, soit un total de 1372 heures administratives pour l'état-major pour l'année 2015.

Le rapport du SDIS Ouest-Lavaux figure en intégralité dans le rapport de gestion de la Municipalité. (Pages 137 à 142)

PALM

Petit rappel sur le PALM

Le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) est une démarche partenariale qui vise à définir une stratégie commune à l'horizon 2030 en matière de mobilité, d'urbanisation et de gestion des espaces verts.

L'agglomération Lausanne-Morges, constituée en 2007 par une convention engageant la Confédération, le Canton, les associations régionales et les communes, œuvre pour faire face aux défis liés à la mobilité, à l'augmentation du nombre d'habitants et à leur qualité de vie.

L'agglomération compte 27 communes, 278'000 habitants (40% de la population du Canton de Vaud) et 160'000 emplois (60% des emplois du Canton). La Confédération a fortement soutenu financièrement le PALM 2007 (1ère génération), couvrant la période 2011-2014. Au 30 juin 2012, les partenaires du projet ont déposé le rapport PALM 2012 (2ème génération) qui trace les lignes de développement à l'horizon 2030 et concerne la période 2015-2018. Tous les 4 ans, la Confédération examine et évalue les projets qu'elle va cofinancer.

La priorité du PALM est d'orienter le développement urbain en intégrant les habitants et les emplois dans le périmètre de l'agglomération, soit dans les portions de territoire les mieux desservies en transports publics et en services.

Cette stratégie, à laquelle le PALM 2012 (2ème génération) donne tout son sens, se nomme également "développement vers l'intérieur" dont les objectifs sont les suivants:

- limiter les déplacements individuels motorisés en renforçant l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce (piétons, vélos)
- définir les espaces constructibles au sein même de l'agglomération pour pouvoir orienter "le développement vers l'intérieur"
- préserver et développer les espaces verts.

Le territoire de l'agglomération Lausanne-Morges est structuré en 5 secteurs couverts par autant de schémas directeurs, responsables de la coordination et la mise en œuvre sur le terrain des projets d'aménagement relatifs à plusieurs communes.

Les communes de Lausanne Région se sont regroupées en 4 secteurs pour élaborer chacun leur Schéma Directeur. Région-Morges vient compléter ces secteurs couvrant la partie morgienne du territoire.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

PALM

Les agglomérations du PALM

Région Morges :
Chigny, Denges, Echichens, Lonay, Lully, Morges, Préverenges,
Saint-Prex et Tolochenaz.

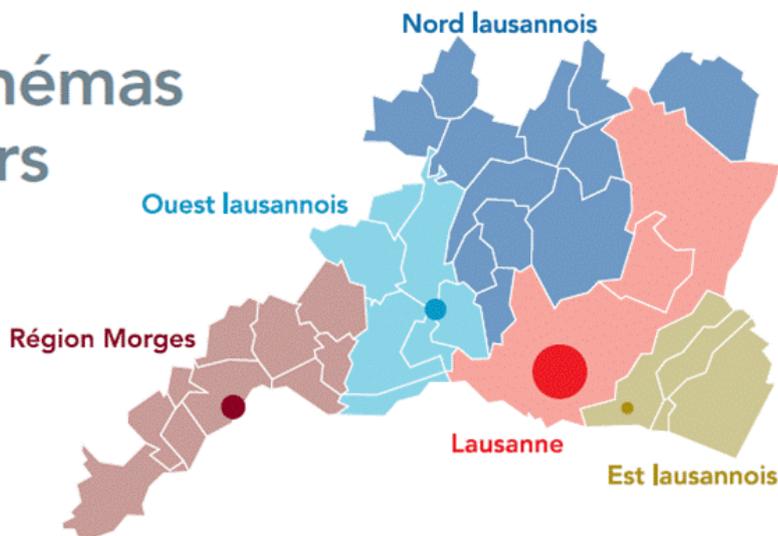
Région ouest lausannois :
Bussigny, Chavannes-pré-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly,
Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix.

Centre lausannois :
Lausanne et Epalinges.

Nord lausannois :
Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseau-sur-Lausanne, Cugy,
Froideville, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne,
Romanel et Sullens.

Est lausannois :
Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

Les 5 schémas directeurs



Evolution du PALM

Le but du protocole additionnel 2015-2018 pour la mise en œuvre du PALM de 2^{ème} génération est de continuer les engagements pris par la commune de Lutry (3^{ème} mouture du PALM)

SDEL

Schéma Directeur de l'Est Lausannois

Dans le cadre des scénarios concernant la stratégie de développement du secteur de Corsy/La Conversion, le chantier 6 du SDEL, établi par un bureau spécialisé, présentait deux variantes pour le développement de ce secteur, soit :





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Variante 1 : privilégie le développement autour de la gare de la Conversion et la création d'un grand parc urbain.

Variante 2 : urbanise l'ensemble du périmètre.

Une réflexion sur une éventuelle modification des bretelles pour l'accès à l'autoroute concerne les deux variantes.

En finalité, la variante 1 a été retenue.

Enquêtes publiques

Pratique et traitement d'usage

Lors de la dépose d'un dossier pour enquête publique, celui-ci est préalablement présenté et discuté entre l'architecte et le responsable du service ATB, puis le dossier passe à la Municipalité pour mise à l'enquête. La Municipalité peut accorder le permis de construire pour autant qu'il n'y ait pas d'oppositions ou d'autres soucis particuliers.

Plan de quartier de Burquenet

Evolution de ce plan de quartier

L'étude du plan de quartier de Burquenet est en cours de développement. Les différents propriétaires privés ont été approchés. La Commune est propriétaire d'une parcelle (ancien cimetière). L'objectif de la Commune consiste à valoriser sa parcelle par la construction de un ou deux bâtiments.

Le but du plan de quartier est d'y créer des logements supplémentaires, ainsi qu'une zone d'activité commerciale. Le dossier a été transmis en novembre 2015 au Service cantonal du développement territorial (SDT) pour examen préalable (voir page 58 du rapport de gestion 2015).

Téléométrie

Modèle altimétrique LIDAR

Afin de mettre à jour les modèles altimétriques datant de 2001, le service de la coordination et du cadastre (SCC), en collaboration avec le canton et les communes partenaires a réalisé en mars 2012 un relevé 3D par technologie LIDAR sur l'agglomération lausannoise.

Le LIDAR (Light Detection and Ranging) est une technologie récente et performante qui permet par un système de balayage laser aéroporté, de réaliser des modèles numériques d'altitude de haute précision sur de grandes surfaces et en peu de temps. Cette technique d'acquisition par laser génère comme résultat brut un nuage de plusieurs millions de points dont les coordonnées X, Y, Z ont été déterminées précisément. Ces nuages de points sont alors classifiés selon les objets en surface (sol, bâtiments, végétation, véhicules, etc.). Sur la base de ces nuages de points classifiés, plusieurs produits dérivés sont générés:

- 1.- Modèle numérique du terrain (MNT) par interpolation des points du sol sur une grille de 0.5 m
- 2.- Modèle numérique de surface (MNS) par détermination du point le plus haut sur une grille de 0.5 m
- 3.- Courbes de niveau à 1 m sur la base du MNT

Caractéristiques du relevé LIDAR

- 1.- Précision: ± 20 cm en planimétrie / ± 15 cm en altimétrie
- 2.- Classification: 10 classes définissant le type d'objet en surface (sol, végétation, bâtiments, objets mobiles, objets aériens, etc.)
- 3.- Densité de points: 10-25 pts/m²





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

LAT

Questions sur la mise en œuvre

Quel principe régit la période transitoire ?

En vertu de l'art. 38a, al. 3 LAT, la surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans le canton pendant la période transitoire. Il en découle qu'un classement en zone à bâtir doit être compensé de façon simultanée par le déclassement d'un terrain de surface équivalente (soit dans la même commune, soit dans une autre commune).

Concrètement, dès l'entrée en vigueur de la LAT révisée le 1er mai 2014, tous les projets de planification doivent être examinés conformément au nouveau droit. Cette nouvelle législation s'applique à toute nouvelle demande ainsi qu'aux projets en cours qui n'auraient pas été approuvés préalablement. Les projets dont la mise en vigueur n'a pas encore été prononcée en raison d'un recours, ne seront soumis à la nouvelle loi que si le traitement du recours induit un réexamen ou une correction matérielle partielle de la décision.

Quelle sera la durée de la période transitoire ?

La période transitoire commence dès l'entrée en vigueur de la LAT révisée, à savoir le 1er mai 2014. Elle se terminera au moment de l'approbation par le Conseil fédéral du Plan directeur cantonal (PDCn) adapté, prévue pour 2017. Dans tous les cas, la période transitoire ne doit pas excéder 5 ans.

Que va-t-il advenir des projets de planification en cours dans la zone à bâtir ?

Les procédures ne s'arrêtent pas au moment de l'entrée en vigueur de la LAT révisée. Les projets de planification se situant sur des terrains déjà affectés en zone à bâtir ne sont pas soumis à la nécessité de compenser.

Que va-t-il advenir des projets de planification en cours nécessitant un classement en zone à bâtir ?

Mis à part les exceptions mentionnées à l'art. 52a, al. 2, lettres b et c OAT, les surfaces de nouvelles mises en zone à bâtir doivent être compensées par une étendue équivalente à déclasser. Dans ce cas, la procédure de légalisation en cours pourra être suspendu, le temps que la commune trouve un terrain de compensation de même surface et accompagne le dossier d'un projet de déclassement.

Les examens préalables en circulation au 1er mai 2014 auprès des autres services du canton se poursuivent. La problématique de la compensation de la zone à bâtir figurera dans le rapport d'examen transmis à la commune.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Les projets de planification des communes sont-ils bloqués ?

Le développement des communes ne sera pas bloqué mais l'entrée en vigueur de la LAT révisée introduit des exigences supplémentaires de compensation de la zone à bâtir. Ces nouvelles exigences s'ajoutent à celles contenues dans le Plan directeur cantonal (PDCn), en particulier celles concernant le dimensionnement de la zone à bâtir ou les surfaces d'assolement.

Quel sera le dispositif après la fin de la période transitoire ?

La 4^e adaptation du PDCn précisera les modalités de dimensionnement de la zone à bâtir pour les 15 prochaines années. Le futur dispositif n'est pas encore connu.

Quels sont les principes de classement en zone à bâtir et de compensation ?

Les dispositions transitoires de l'OAT (art. 52a, al. 2) prévoient qu'un classement en zone à bâtir ne peut être approuvé qu'aux conditions suivantes :

La règle :

- a. compensation intégrale et simultanée pour la création de nouvelles zones à bâtir ;

Les exceptions :

- b. pas d'obligation de compensation pour les zones affectées à des besoins publics dans lesquelles le canton planifie des infrastructures qui sont d'une très grande importance et présentent un caractère urgent (hôpitaux cantonaux, gymnases ou établissement pénitentiaire p. ex.) ;
- c. possibilité pour les zones d'importance cantonale créées pour répondre à une nécessité urgente (p.ex. pôles de développement ou sites stratégiques d'agglomération), de découpler et de reporter dans le temps la compensation via la création de zones réservées. Cette dernière devra avoir été assurée au plus tard au moment de la présentation de la modification du PDCn au Conseil fédéral.

Pour tout classement en zone à bâtir, une compensation par des surfaces équivalentes doit être proposée. Sauf exceptions mentionnées ci-dessus, le principe veut que la commune s'occupe elle-même de trouver les surfaces nécessaires de compensation. Elle le fera en premier lieu sur son territoire puis élargira son champ de recherche au niveau régional puis cantonal en prenant contact avec d'autres communes.

Le canton tiendra à jour un état de la surface en zone à bâtir dans le canton.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

A partir de quel taux de surdimensionnement, les communes doivent-elles dézoner ?

Les communes surdimensionnées ont un taux supérieur à 22%. Ces communes doivent dimensionner leur zone à bâtir en fonction des besoins des 15 prochaines années. En dehors des centres, on applique la règle de 1% de croissance par année pendant 15 ans (à partir de 2008) jusqu'à l'horizon de planification.
(Toutes ces questions sont tirées de l'aménagement du territoire)

LLavaux

Mise en œuvre de la loi sur Lavaux
(Texte tiré de l'article du Régional n°780)

L'an dernier, le peuple a voté la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux). Les travaux de mise en application commencent.

Le travail lié au futur plan d'affectation de Lavaux (PAC) se fera de concert entre le Canton et les communes concernées, soit Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Jongny et Corsier. Un comité de pilotage a été mis en place le 28 octobre 2015. Il comprend des représentants du Canton et des dix communes qui devront coordonner leurs travaux concernant les terrains agricoles et viticoles. Mais aussi les modifications des plans généraux d'affectation communaux liés aux territoires bâtis et qui seront peut-être touchés par la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Font également partie du comité de pilotage la commission intercommunale de Lavaux et la commission consultative de Lavaux. Un document-cadre comprenant l'organisation du projet et son phasage a été validé.

Dès le printemps, un groupe de mandataires, formé d'un urbaniste, d'un paysagiste, d'ingénieurs et d'un spécialiste de l'univers viti-viticole rejoindra le comité. Les travaux devraient être soumis à la mise en consultation publique en 2019 pour une entrée en vigueur au plus tard en 2021.

En conclusion, la sous-commission constate que ces services assument consciencieusement toutes les tâches qui leurs incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Elle tient à remercier Monsieur Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, conseiller municipal, Messieurs Eric DESAULES, chef de service, Didier BUCHILLY, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service, Laurent MEIENHOFER, architecte du service et le major Oliver GAY, commandant du SDIS Ouest Lavaux, pour leur disponibilité, leur compétence et l'objectivité dont ils ont fait preuve dans les renseignements fournis.

Le Président-rapporteur : SANDOZ Philippe

Le Membre : LUESCHER Frédéric





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA GESTION 2015 DU DICASTÈRE "ÉCOLES – SERVICE SOCIAL – PAROISSE ET CULTURE"

La sous-commission, composée de Mesdames Annick DIRAC et Prune AGUET, s'est réunie à la Salle des commissions le mardi 20 avril 2016 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Denis RICHTER, président de la commission, Messieurs Gaston ASPER, Frédéric LUESCHER et Philippe SANDOZ.

Messieurs Norbert CAVIN, Charles CHAPPUIS, Fabrice ROD, Patrick-Olivier ROSSELET et Rémy SULZER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Madame Claire GLAUSER, municipale, Messieurs Georges CROISIER, remplaçant du secrétaire communal et Jacques PETER-COMTESSE, directeur des écoles.

Nous les remercions d'avoir répondu à nos questions suscitées par les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion.

A nos questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2015, les précisions suivantes nous ont été apportées :

Procès-verbaux des séances de la Municipalité

Ecoles

Cantines / Courrier envoyé aux parents

La Direction des écoles a adressé un courrier à tous les parents des élèves avec une annexe mentionnant les règles de comportement et de fréquentation durant la pause de midi autant pour l'endroit de pique-nique à la Croix que pour les cantines scolaires.

Il a également été décidé de maintenir la gratuité pour les enfants qui fréquentent les lieux de pique-nique surveillés. L'employée et la personne bénévole qui sont présentes tous les jours s'occupent de la surveillance du lieu afin d'éviter que certains élèves détériorent le matériel.

Les enfants qui viennent pique-niquer n'ont pas accès à l'animation gymnastique.

Bus scolaires / stationnement

La Municipalité a pris note de la possibilité de stationner les 11 bus scolaires à la Route des Monts-de-Lavaux/Route du Bras-de-Fer sur le domaine public cantonal (DP 182). Cet emplacement se trouve vers les silos à sel.

Il y a 7 grands bus et 3 petits. Les grands sont parkés pour l'instant à la Gare de Lutry et les 3 petits à La Croix à côté du bâtiment communal.

Le prestataire de service prendra directement contact avec les riverains concernés par ce projet.

Agrandissement du jardin scolaire du Grand-Pont

L'initiative est venue de Madame Isabelle HORNER avec l'aide d'un spécialiste. Elle en assume toute la responsabilité et fait également un énorme travail de sensibilisation.

Les travaux de mise en place ont été effectués par la voirie.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

L'engouement est grand. Certains élèves viennent même le week-end et pendant les vacances donner un coup de main.

Un autre jardin sera peut-être aménagé aux Pâles et à Corsy.
(voir rapport de la visite de la Commune)

Cantines scolaires / Personnel

Lorsque du personnel est recherché, les candidates et candidats sont reçus par Madame Christiane DURUZ, Monsieur Denys GALLEY et Madame Claire GLAUSER.

Il n'y a pas de critères particuliers mais les personnes qui habitent la Commune sont privilégiées ainsi que les chômeurs. Un stage de 2 à 3 jours est effectué. La sélection est faite après le stage.

Depuis la mise en place des cantines scolaires, le personnel a doublé en raison de l'augmentation de fréquence et du fait que le personnel doit faire plus de surveillance afin d'éviter que certains enfants endommagent le matériel.

Les activités après les repas sont proposées par un professeur de gymnastique (le coût de ces activités est pris en charge par la Commune). A Corsy, des activités dans une zone calme sont proposées (bricolage, lecture, etc.).

Actuellement, 15 personnes sont engagées et c'est environ 300 repas qui sont servis par semaine.

Madame Christiane DURUZ, responsable des cantines, est remplacée par Madame Yvette-Christine DUMAS en cas d'absence.

Culture

Don de trois tableaux par M. Mafli

Les deux tableaux abstraits ont été mis dans la salle à manger du Rivage, le troisième qui représente le Lac de Bret se trouve au Château dans les bureaux du contrôle des habitants.

Une exposition des tableaux de Monsieur Walter Mafli aura normalement lieu en 2017 et une seconde avec les autres tableaux propriétés de la Commune en 2018. Ces expositions se feront normalement à la Villa Mégroz.

Refus d'une exposition

Le refus de cette exposition a été justifié par le fait que l'artiste n'était pas du tout organisée et que le lieu ne s'y prêtait pas. Elle souhaitait exposer une dizaine de dessins sur papier de soie à la buvette de la plage pendant un après-midi au mois de juillet. Ces dessins auraient été suspendus entre les peupliers. Le tenancier de la buvette a été informé.

Esprit Frappeur – Augmentation de la subvention par la Commune

Cette augmentation a été acceptée en raison du fait que la Loterie Romande a décidé de diminuer le montant de son soutien de Fr. 15'000.-- à Fr. 9'000.--. Dès lors, la subvention de la Commune s'élève à Fr. 20'000.--. L'Esprit Frappeur fait salle pleine avec les spectacles d'improvisation et devrait boucler l'année avec des comptes positifs.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Social

Plan canicule

Le coût du plan canicule s'est élevé à Fr. 5'283.--. Les services communaux ont effectué 315 appels au total dont 54 non aboutis. Un binôme de pompier/samaritain a effectué 62 visites le week-end du 4 au 5 juillet. Une personne a dû être hospitalisée. Le lundi 6 et le mardi 7 juillet, la PCi a pris le relais et a effectué 12 visites. L'APOL a été appelée pour 2 vérifications de personnes ne répondant pas, mais sans nécessiter de forcer les portes. Entre le 16 et le 23 juillet, 9 personnes ont été visitées.

Pour l'été 2016, les personnes qui n'ont pas répondu au courrier seront contactées avant l'été.

Refus Médecins du monde

Une demande a été adressée à la Municipalité par Médecins du Monde Suisse afin de financer la mise en place d'un service de soins dentaires dans le cadre du Point d'eau à Lausanne. Le Point d'eau est soutenu en particulier par Lausanne Région et permet aux personnes qui n'en ont pas les moyens d'aller se faire soigner.

La Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière.

Projet Quartiers Solidaires

Une analyse préliminaire a été acceptée pour un coût de Fr. 3'000.--, une présentation a été faite par une délégation de Pro Senectute à la Municipalité qui a décidé à une large majorité de ne pas poursuivre ce projet.

Pour rappel, ce projet consiste à créer un lieu d'accueil pour les personnes de 55 ans et plus qui sont seules afin qu'elles puissent rencontrer des gens et faire des activités.

Ce refus est dommage car il y a un potentiel surtout dans les hauts de la Commune.

Liens internet :

Rapports de diagnostic, annuels et finaux

<http://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/documents-256.html>

Projets en cours

<http://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/cours-9.html>

Projets autonomes

<http://www.quartiersolidaires.ch/vaud/autonomes-40.html>

Articles de presse

<http://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/articles-presse-100.html>

Vidéos

<http://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/videos-102.html>

Aide au logement – modifications

Les principaux changements consistent en la modification du barème qui sera revu par le canton ainsi que le revenu déterminant qui sera unifié. De ce fait, certaines personnes seront renvoyées aux services sociaux.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Refus d'aide individuelle au logement
à une personne avec deux enfants

Ce refus est justifié par le fait que si la Commune avait octroyé une aide à cette personne, cette dernière n'aurait pas pu bénéficier d'autre type de soutien par le biais des services sociaux, notamment les prestations complémentaires familiales.

Rapport de gestion de la Municipalité

Les questions ont porté uniquement sur les écoles

Aire de recrutement

Actuellement et jusqu'à la rentrée 2016-2017, les élèves de deux classes de VSB se rendent à l'établissement scolaire de Pully. Dès la rentrée 2016-2017, tous les élèves seront scolarisés à Lutry.

Répartition des élèves

Six enfants bénéficient d'une dérogation et sont scolarisés dans d'autres communes pour des raisons diverses (garde alternée, déménagement en cours, etc).

Ecole à la montagne 2015 /
tableaux récapitulatifs sur les coûts

Il a été constaté des erreurs dans les tableaux récapitulatifs des coûts des camps (page 146). Les montants concernant la participation pour les années 2012 et 2013 doivent être corrigés.

Spectacles présentés aux élèves

Les propositions de spectacles qui sont présentés aux enfants sont examinées et choisies par la Commission qui est dirigée par Madame Hutter DUGGAN. Une petite participation est demandée aux parents pour chaque spectacle présenté à leurs enfants.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Elle tient à remercier Madame Claire GLAUSER, municipale, Messieurs Georges CROISIER, remplaçant du secrétaire communal et Jacques PETER-COMTESSE, directeur des écoles, pour leur disponibilité, leur compétence et l'objectivité dont ils ont fait preuve dans les renseignements fournis.

La Présidente-rapporteuse : DIRAC Annick

La Membre : AGUET Prune





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

ANNEXE : RAPPORT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'Établissement s'est réuni lors de 5 séances en 2015. Les 16 représentants des 4 groupes qui le composent (soit, l'école, les autorités locales, la population - CLEM, Bibliothèque, Colonie de Lutry et UAPE - et les parents) se disent satisfaits d'avoir pu échanger des informations et donner leurs points de vue sur des thèmes tels que, par exemple :

- Règles de vie du réfectoire scolaire
- Cantine et pique-nique
- Surveillance des enfants
- Règlement des transports
- Règlement de l'école
- Horaires scolaires
- Avancement des différents chantiers et projets

Le CET remplit son rôle de plateforme d'échanges en ce qu'il permet à chacun de comprendre les contraintes rencontrées par les autres, de faire des propositions et d'apporter un point de vue extérieur au groupe concerné, ce qui a été vivement apprécié. Plusieurs membres du CET sont régulièrement interpellés par la population pour avoir des explications sur l'un ou l'autre des thèmes cités ci-dessus.

Les membres du CET espèrent que Lutry accueillera dans un avenir proche une Association de Parents d'Elèves... de manière que les parents des 800 élèves de notre commune soit plus formellement représentés.

Présidente du Comité d'établissement : MOROSZLAY Sylvie





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDE LA GESTION 2015 DU DICASTÈRE "SERVICES INDUSTRIELS - POLICE - INFORMATIQUE"

La sous-commission, composée de Messieurs Rémy SULZER et Charles CHAPPUIS, s'est réunie à la Salle des commissions le jeudi 21 avril 2016 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Denis RICHTER, président de la commission, Madame Annick DIRAC, Messieurs Gaston ASPER, Norbert CAVIN, Patrick-Olivier ROSSELET et Philippe SANDOZ. Madame Prune AGUET et Messieurs Fabrice ROD et Frédéric LUESCHER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Messieurs Charles MONOD, municipal, Yves LEUMANN, chef de service. Ils ont été vivement remerciés par les commissaires pour tous les renseignements donnés aux questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2015. Les précisions suivantes nous ont été apportées :

Services Industriels

Contrôles des installations

Il y a obligation légale pour les SI de contrôler les installations électriques basses tensions, aussi bien chez les particuliers que dans les établissements publics. La périodicité est variable selon l'endroit contrôlé, de 5 à 20 ans. Un autocontrôle est effectué par les installateurs et des documents officiels sont vérifiés par les SI. Il a été proposé à l'ancien chef de service des SI qui est titulaire du diplôme officiel de contrôleur de poursuivre cette activité pour les SI et celui-ci a accepté. Il est procédé à environ une dizaine de contrôles chaque année.

Remise en état de la conduite d'eau sous le chemin du Collège

Cette conduite permettant le passage d'un ruisseau sous la route est munie d'un sac « dépotoir » en amont. Ce dernier, rempli de cailloux et autres débris, ne permettait plus le passage de l'eau dans la canalisation. L'eau débordait sur la route et entraînait du gel en hiver. La canalisation a été élargie et le sac nettoyé aux frais de la commune, et en contrepartie, les riverains se sont engagés à entretenir les installations.

Energie 100% renouvelable

La traçabilité des achats d'électricité permet de garantir aux usagers l'origine de cette énergie. La taille restreinte des services industriels de Lutry permet de proposer des tarifs compétitifs du fait des frais de fonctionnement peu élevés et donc une marge moindre par rapport aux SI de Lausanne.

Arrosage des vignes

Durant la canicule de l'été 2015, les vignerons (environ 8) ont demandé l'aide des SI. Il a été procédé gratuitement au branchement de canalisations sur les bornes hydrantes. L'eau consommée (1775 m³) a été facturée sans les taxes d'épuration. Le but était surtout de pouvoir arroser les jeunes plants.

Convention cadre UPC Cablecom

La convention a permis de régulariser une situation d'utilisation « sauvage » des tubes souterrains par UPC Cablecom. La convention règle la facturation du passage des câbles dans les tubes installés par les SI.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Ensevelissement d'une ligne
aérienne basse tension

Il ne reste que peu de lignes aériennes de ce type. Les lignes aériennes nécessitent un contrôle régulier pour éviter leur rupture. Le tronçon enterré est en prolongement d'une ligne déjà enterrée. Aucun subside n'est prévu.

Police
Horodateurs des parkings

Une partie des parcomatiques lutryens était composée d'appareils relativement anciens (plus de 10 ans) et, sur la plupart, la société de maintenance ne garantissait plus les réparations par manque de pièces d'origine. La Municipalité a décidé de changer les appareils mentionnés et de garder ceux-ci en prévision de problèmes rencontrés au parking de la Possession. Les appareils de la Possession seront remplacés lors de la rénovation du parking. Nous relevons que la nouvelle génération d'appareils ne permet plus un contrôle par place, ce qui nécessite que l'utilisateur positionne le ticket de paiement derrière le pare-brise du véhicule. Nous sommes invités également à parcourir le rapport de gestion de l'APOL, qui mentionne en page 45, plusieurs possibilités de paiement pour l'utilisateur, notamment un système de cartes prépayées. Le paiement est possible par carte de paiement, et ces appareils rendent la monnaie. Les parkings lutryens sont rentables. Pour les plus attractifs, prière de se rapporter aux comptes 2015. L'instauration de tarifs progressifs en fonction du temps dissuade les usagers à un stationnement prolongé.

Stationnement chemin des Toises

La Municipalité a reçu une pétition des habitants du chemin des Toises qui ne trouvaient pas de places de stationnement, celles-ci étant en permanence squattées par des pendulaires ou des employés du centre Coop. Le temps de parcage y a été réduit de 2h00 à 1h00 sauf pour les détenteurs de macarons.

Stationnement chemin des Pâles

La Municipalité ne gère pas la mobilité du corps enseignant. Des abonnements sont prévus pour les maîtres itinérants. Les membres des sociétés sportives utilisant la salle de gym appliquent les règles en vigueur, ce qui leur permet aisément de pratiquer leur activité.

Stationnement bus scolaires

Après discussion avec la Direction des écoles et l'entrepreneur de transports, la Municipalité a décidé de maintenir la situation actuelle. Le Pôle de La Croix, espace pavé au droit des arrêts de bus, est sur le domaine public et permet aux habitants et commerçants d'accéder aux garages ou à leur propriété. Les zones tracées qui entravaient le libre passage des véhicules ont été supprimées.

Stationnement des camions à La Croix

La Commune loue des places de parc pour les camions d'une entreprise privée. L'augmentation de taille de ces véhicules ne permet plus leur parcage en l'état, et la Commune ne peut pas agrandir leurs places de parc. Le parcage se fait à bien plaisir.

Lavaux Express

La commune de Lutry dispose de seulement deux places de parc pour cars au Sud de la voie du Simplon. Compte tenu de la législation, il est impossible de créer des places de parc pour cars supplémentaires sans supprimer des places de parc pour voitures. La pratique des villes consiste à ce que l'autocariste dépose ses





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

clients et les reprenne à une heure donnée. Le véhicule de transport est alors parké en périphérie de la ville ou de la commune. Pour Lutry, Il existe deux places à la gare; les autres cars sont stationnés sur la route des Monts-de-Lavaux.

Etablissement public
Horaire d'ouverture

La législation permet à l'autorité de déroger au règlement communal. La Municipalité a pour souci de maintenir une activité commerciale dans le bourg de Lutry. Elle pratique une approche permettant aux commerçants de répondre aux besoins du marché, sous réserve de l'application du droit sur le travail et des autorisations cantonales nécessaires. La Municipalité n'entend pas permettre une ouverture systématique jusqu'à 2h00 du matin. Elle préfère appliquer le système des prolongations d'ouverture actuellement en place auprès de tous les établissements publics.

Etablissement public
Terrasse

La terrasse se trouve sous les fenêtres d'une chambre et sa proximité est donc gênante.

Autorisations concerts et thé dansant

Le nombre de places est limité par la licence de l'établissement. Un accroissement d'une terrasse sur le domaine public nécessiterait des adaptations importantes des conditions d'exploitation, des murs de l'établissement selon la Police cantonale du commerce.

Exploitation d'un commerce de bouche

Les exploitants ne disposaient pas des licences cantonales nécessaires à ce qu'ils envisageaient d'exploiter. Après plusieurs échanges avec les services de l'APOL et la Police cantonale du commerce, il a été convenu que l'exploitant obtiendrait une licence de traiteur, ce qui lui permet de vendre de la marchandise mais n'autorise pas la clientèle à la consommer dans les locaux. Le commerçant est satisfait de cet arrangement.

Manifestations Singe Vert et MPJ

La Municipalité et les services de police reçoivent régulièrement des plaintes de riverains tant diurnes que nocturnes quant à l'exploitation du Singe Vert. L'autorité ne fait qu'appliquer le règlement et les directives du Singe Vert : arrêt de la musique à 22h00. Les plaintes sont plus le fait des incivilités des participants que des endroits.

Vide dressing privé

La Municipalité suggère aux propriétaires de boutiques de se mettre en relation avec la SDL qui coordonne l'organisation des manifestations, pour éviter des nuisances répétées pour les habitants du Bourg.

APOL – fête de Savuit

L'APOL facture certaines prestations auprès des communes. Les dites communes sont libres de refacturer ces prestations aux organisateurs. Il s'agit d'un modus vivendi appliqué sur toutes les communes. L'APOL gère près de 1'800 manifestations par année !

Manifestation Lavaux Passion 2016

Les vignerons de Lavaux, réunis en association, organisent une fois par année une manifestation dans une ville ou village de la région située dans le site de l'UNESCO. 2014 = Cully; 2015 = Vevey;





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

2016 = Lutry; 2017 = ? La manifestation dont les dates seront communiquées dans l'Ecommunal de juillet se déroulera sur la place des fêtes et proposera, par des artisans, des produits du terroir et de la vigne, ainsi que la visite du Bourg. Elle sera coordonnée avec les transports publics pour en faciliter l'accès.

Cimetière

Les demandes particulières sont examinées au cas par cas en tenant compte, notamment, du nombre d'années que les défunts ont vécu sur Lutry. Pour le surplus, le règlement est appliqué tout en préservant la dignité des familles des défunts.

Port, amarrage
Pêcheur professionnel

En remarque liminaire, il est nécessaire de préciser que le requérant doit bénéficier d'une autorisation cantonale comme pêcheur professionnel (nombre d'autorisations très limité). En cas d'acceptation, cela engendre d'autres tracasseries, notamment la mise à disposition d'un local permettant le traitement de la pêche et de la marchandise ou alors une autorisation spécifique d'un véhicule réfrigéré. L'activité touristique du bourg de Lutry et de son quai notamment semble difficilement compatible avec une activité professionnelle de pêcheur.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Elle tient à remercier Monsieur Charles MONOD, conseiller municipal, Monsieur Yves LEUMANN, chef de service, pour leur disponibilité, leur compétence et l'objectivité dont ils ont fait preuve dans les renseignements fournis.

Le président rapporteur : SULZER Rémy

Le Membre : CHAPPUIS Charles





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

ANNEXE : RAPPORTS APOL

Rapport de Gestion 2016 pour 2015. Résumé

Bilan 2015, par Monsieur Charles Monod, Président du Comité de direction

L'année 2015 s'achève. Voilà 5 ans que notre organisation a vu le jour et nous sommes heureux de constater que les objectifs fixés par les communes partenaires ont été atteints.

Les engagements pris lors de la création de l'Association ont été tenus, que ce soit du point de vue financier, par un strict respect des budgets, ou que ce soit du point de vue de l'objectif général : la mise en place d'une police de proximité au service de notre population, garante d'un climat sécuritaire élevé.

Maintenant que notre corps est constitué, accrédité et qu'il fait partie intégrante du dispositif sécuritaire vaudois, nos efforts doivent se concentrer sur l'aspect "proximité" si cher à nos citoyens. Ce concept est essentiel afin de maintenir une relation de confiance entre nos collaborateurs et l'ensemble de la population des territoires desservis.

Une lecture attentive de notre rapport annuel vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de notre Police et de découvrir les multiples facettes des actions effectuées quotidiennement par notre personnel au profit des citoyens et ce 24 heures sur 24.

Conseil intercommunal, composition et séances

Lutry : 10 membres
Bourg-en-Lavaux : 5 membres
Rivaz : 1 membre
Chexbres : 3 membres, dont le Président
Saint-Saphorin : 1 membre
Puidoux : 3 membres
+ 1 Secrétaire hors conseil

Le Conseil intercommunal de l'Association s'est réuni les 30 avril et 23 septembre 2015.

Il y a approuvé les préavis n° :

- 01/2015 Comptes 2014
- 02/2015 Rapport de gestion 2014
- 03/2015 Location d'un local permettant la mise en œuvre d'une fourrière, d'un atelier de signalisation et d'un local de dépôt pour signaux et barrières
- 04/2015 Budget 2016
- 05/2015 Modification du Règlement du Conseil intercommunal

Comité de direction, composition et séances

Formé d'un représentant par commune et du Commandant, assumant également la tâche de secrétaire, il s'est réuni à 8 reprises, soit les 29 janvier, 19 février, 5 mars, 30 avril, 2 juin, 9 juillet, 23 septembre et 16 novembre 2015.

Localisation des postes

Les autorités régionales ont toujours été désireuses de mettre en place un dispositif sécuritaire de proximité. Sitôt la mise en place de l'organisation, il a été décidé que l'Association disposerait d'un poste principal à Lutry et de postes secondaires sur les territoires desservis, soit un à Chexbres et un à Cully.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Local de signalisation et fourrière à véhicules

Les activités conduites par les collaborateurs de l'organisation sont diverses et variées. Outre l'acte métier de base, à savoir la protection des personnes et des biens, nos collaboratrices et collaborateurs gèrent par délégations de compétences de nombreuses activités au profit des communes partenaires. Celles-ci consistent à la gestion du domaine public en matière de stationnement, à la maintenance des appareils parcomatiques, au relevé des monnaies sur les différents horodateurs ainsi qu'à des travaux en matière de marquage routier et de remplacement de signalisation.

Durant cet exercice, nous avons été contraints de restituer une partie des locaux mis à notre disposition gracieusement par la commune de Lutry, notamment une fourrière à deux-roues et deux garages permettant d'immobiliser des véhicules non conformes, sous saisie, sans plaque sur le domaine public ou dans les cas où le conducteur est empêché de poursuivre sa route, notamment en matière des procédures Via Secura. Ainsi, le Comité de direction et le Commandant ont proposé la location puis l'aménagement d'une fourrière dans la zone industrielle de Puidoux-Gare.

L'inauguration de ces nouvelles installations a été réalisée dans une journée "portes ouvertes", le 24 septembre 2015, en partenariat avec les autres entreprises implantées sur le site (voir aussi plus bas).

Mutations du personnel

La gestion des ressources humaines est assurée par un partenariat mis en place avec la commune de Lutry. En effet, le Directeur des ressources humaines communales assure, en compagnie du Commandant, tous les protocoles inhérents à la problématique de cette spécificité.

Dans les cas particuliers, l'Association collabore avec une psychologue externe. Celle-ci participe également à diverses séances de recrutement. De plus, en cas de souci particulier, la collaboratrice ou le collaborateur dispose d'une écoute attentive, confidentielle et professionnelle en dehors de son cadre hiérarchique.

En 2015, nous avons recensé quatre départs de policiers.

Pour suppléer ces départs, le Comité de direction a procédé à l'engagement de trois policiers, d'un ouvrier polyvalent pour différentes activités liées à la signalisation routière et aux manifestations et d'une nouvelle collaboratrice à 40 % au sein de la réception et chancellerie, compte tenu du volume de travail administratif en constante augmentation.

Formation continue

La complexification des interventions, conjuguée avec des normes juridiques de plus en plus compliquées, impose que nous formions nos policiers et policières de manière régulière. Dites formations s'effectuent en partenariat avec l'Institut suisse de police, sur le site de l'Académie de Savatan, ainsi qu'en interne.

Nous disposons au sein de nos rangs des compétences multiples, experts, formateurs agréés, juriste, etc... Ces nombreuses synergies sont particulièrement efficaces et économiques puisqu'elles offrent à nos collaboratrices et collaborateurs un environnement familier et elles évitent de nombreux déplacements onéreux et consommateurs d'heures.

Pour répondre à toutes ces sollicitudes, il est impératif que nos personnels suivent une formation continue tant du point de vue de la technicité que de la légalité.

Durant cet exercice, l'entier des collaboratrices et collaborateurs de l'organisation a suivi 1'560 heures de formation, sur le site de Savatan, dans nos locaux, à l'Institut Suisse de police ou dans des entreprises spécialisées.

Déplacement de l'Académie sur la territorialité de l'APOL

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Académie de Savatan, nous avons organisé, en compagnie de la Police cantonale vaudoise, deux journées de formation sur nos territorialités. Cette démarche fait partie intégrante des modules complémentaires externes délivrés aux aspirants et aspirantes de police. Notre action était développée exclusivement sur le module « Police de proximité ».

Le personnel civil a participé à de nombreux cours de formation continue : informatique, juridique, responsable qualité, responsable du suivi du travail de l'apprentie, cours de communication et gestion des conflits, police du





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

commerce, légalisation de l'occupation du domaine public, etc.. L'ensemble de ces formations s'est élevé à 160 heures.

Prévention

L'Association fait partie intégrante du tissu sécuritaire national et vaudois. Pour répondre à l'entier des exigences, nous disposons à l'interne d'un chargé de prévention avec un taux d'activité à 100 %.

Par souci d'efficacité, les autorités nationales et cantonales décident de conduire des campagnes de prévention annuelles qui doivent être mises en œuvre et appliquées par l'ensemble des organisations policières. Ces actions consistent à la mise en place d'affiches sur les territoires, mais également par la conduite d'actions plus spécifiques.

Dans nos missions quotidiennes de visibilité, de prévention et d'anticipation des problèmes, nos collaborateurs exercent au quotidien une visibilité – par tournus – dans tous les périmètres des établissements scolaires des communes partenaires. Ces actions sont conduites par des policiers et des policières renforcés régulièrement par les assistants de sécurité publique.

Nous conduisons aussi, en partenariat avec les entreprises de transports scolaires, des actions spécifiques dans les véhicules et lors de la prise en charge ou dépose des enfants.

L'ensemble de ce travail est complété par un matériel technique approprié – afficheurs de vitesse, bâches, affiches, distribution de flyers, actions de prévention sur les chaussées collectrices et sur les artères conduisant aux établissements scolaires.

Durant les mois de scolarisation, notre spécialiste a mis en place différentes actions à proximité des passages protégés, des cours sur un jardin de circulation mobile, etc.. Cela a représenté environ 93 heures.

Actions spécifiques sur le domaine public

Lutry

- Plage
- Marché hebdomadaire
- Centre commercial des *Moulins*
- Station-service
- Journée de la Mobilité
- Fête des Vendanges
- Marché de Noël

Bourg-en-Lavaux

- Plage de Cully
- Cully Jazz
- Station-service
- Lavaux UP
- Marathon de Lausanne (Cully)

Chexbres

- Centre commercial
- Piscine

Puidoux

- Centre commercial
- Station-service





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Activités de police

L'Association Police Lavaux, accréditée, colloquée en catégorie 4+, fait partie intégrante du dispositif sécuritaire vaudois.

La territorialité de l'APOL est répartie en trois secteurs en matière de police de proximité

- Ville de Lutry
- secteur centre, commune de Bourg-en-Lavaux
- secteur Est, communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz, St-Saphorin.

Au quotidien, nos policières et policiers assurent notamment la protection des personnes et des biens. Ils conduisent de nombreuses actions préventives auprès de nos populations, assurent le renseignement, collaborent avec les entités communales et les services partenaires, qu'ils soient cantonaux ou communaux. Nos personnels sont également engagés dans des missions plus spécifiques et ont participé, en compagnie d'autres corps de police, à la sécurisation de deux manifestations diplomatiques d'envergure, à Lausanne et Montreux.

Dans le cadre de la police coordonnée vaudoise, nos collaborateurs sont également actifs dans des dispositifs particuliers dans le canton, manifestations sportives, actions de visibilité, actions de prévention et de répression au profit d'autres organisations policières vaudoises.

Durant cet exercice, nos collaboratrices et collaborateurs ont accompagné 1'780 manifestations sur les territoires desservis, sans qu'aucun incident majeur n'ait été recensé sur le site et dans le périmètre de ces manifestations.

En application de la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise), les unités d'intervention accomplissent notamment les missions ci-après :

- constats d'accidents sans blessés,
- constats d'accidents avec blessés,
- auditions selon schémas définis,
- plaintes pénales :
- vols avec effraction,
- tentatives de vol avec effraction, etc.
- infractions à la *Lstups*,
- infractions pénales au niveau de la LCR
- ivresses au volant,
- conduites sous stupéfiants,
- conduites sans permis, *Accident de circulation*
- défauts *RC*,
- vols d'usage,
- contrôles répressifs radar,
- violences conjugales,
- notifications judiciaires ou administratives,
- exécution des mandats d'amener ou arrêts,
- enquêtes administratives,
- rapports de naturalisation.

Police administrative

La police administrative est subdivisée en plusieurs entités spécifiques :

- les services généraux
- l'intendance
- la police du commerce
- la chancellerie
- l'office du stationnement
- le bureau du radar
- les réceptions
- les assistants de sécurité publique.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Les communes partenaires, par notre intermédiaire, disposent d'un service professionnel en matière de police du commerce. Cette responsabilité incombe au Chef de la police administrative qui assure de nombreuses missions au profit des municipalités, dont notamment :

- rédaction de courriers municipaux,
- analyse de dossiers,
- gestion du programme Pocama,
- délivrance d'autorisations pour manifestations,
- délivrance d'autorisations en matière d'usage accru du domaine public,
- délivrance d'autorisations pour ventes spéciales,
- délivrance d'autorisations pour commerces itinérants,
- délivrance d'autorisations pour lotos,
- délivrance d'autorisations pour tombolas,
- gestion administrative des grandes manifestations – Cully Jazz – Fête des Vendanges – Brocantes, etc.,
- contrôle des prix,
- délivrance de permis temporaires pour ventes de boissons alcoolisées,
- contrôle dans les établissements publics,
- contrôle dans les magasins,
- contrôle des marchés hebdomadaires,
- contrôle en matière d'hygiène dans les commerces,
- contrôle et gestion des publicités installées sur le domaine public – banderoles, etc.,
- rédaction de rapports administratifs,
- facturation aux partenaires,
- gestion au profit de communes en matière de ports et d'installations portuaires.

Le personnel de l'Office du stationnement gère, entre autres, ces secteurs d'activités :

Radars

Conformément à la Loi sur l'organisation policière vaudoise, notre organisation doit procéder à des contrôles de vitesse. Pour réaliser ce mandat, l'organisation dispose d'une voiture équipée spécifiquement en véhicule radar – en partenariat avec une police riveraine – ainsi qu'un pistolet laser.

Cette mission est confiée à des policiers spécialement formés et intégrés dans les unités d'intervention. Durant cet exercice, nos collaborateurs ont exercé 518 heures de contrôles répressifs.

Il est nécessaire de rappeler que les territoires desservis se situent entre deux pôles urbains d'importance – Lausanne à l'Ouest et Montreux-Riviera à l'Est –. Sur nos chaussées, nous recensons en moyenne 6'000'000 de véhicules sur l'ensemble de nos artères.

Affichage de vitesse

En parallèle des actions répressives, nous conduisons au quotidien des actions de prévention sur les différentes routes des communes au moyen d'un afficheur de vitesse, par une visibilité accrue en bordure de chaussées avec nos véhicules d'intervention ou du motard. Certaines municipalités ont décidé d'installer sur des zones accidentogènes et sur des axes à grand transit des afficheurs de vitesse permanents.

Gestion du trafic

Le Commandant et le responsable du droit sur la circulation routière fournissent aux communes partenaires de nombreux conseils techniques et exécutent différents mandats en matière de gestion du trafic et du stationnement.

La Police Lavaux dispose de deux appareils techniques bien spécifiques : un compteur de charges et un afficheur de vitesse préventif.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Ce dernier équipement est régulièrement positionné sur les différentes chaussées de la région avant des contrôles radar répressifs.

Le compteur de charge, dispositif quasi invisible de l'usager, permet d'exécuter des relevés de vitesse, de mouvements de véhicules – camions – piétons, etc., par sens de circulation et par tranches horaires.

Les missions quotidiennes des assistants de sécurité publique sont les suivantes :

- contrôler le respect des règles de stationnement sur le domaine public,
- contrôler le respect du stationnement sur les différents parkings communaux,
- contrôler le respect du stationnement sur certains domaines privés communaux,
- assurer la maintenance des appareils à prépaiement,
- récolter la monnaie,
- renforcer le personnel policier lors d'événements particuliers,
- gérer la signalisation mobile inhérente aux manifestations,
- assurer des travaux de maintenance sur la signalisation horizontale et verticale.

En 2015, ils ont délivré 4'636 avertissements.

Signalisation et marquage

L'organisation dispose de collaborateurs formés et d'équipements appropriés pour réaliser différents travaux en matière de signalisation verticale ou horizontale. Cette prestation, à disposition des communes et services partenaires, permet la réalisation de petits chantiers, la réparation de mâts de signalisation à la suite d'accidents ainsi que le remplacement de signaux usagés sur certains territoires.

Cette prestation, appréciée des communes, est majoritairement utilisée par la ville de Lutry et la commune de Bourg-en-Lavaux.

Nous relèverons encore que l'Association dispose d'un stock de barrières vauban et de nombreux signaux utilisés dans le cadre de la gestion des manifestations et, dans un volume plus important, notamment dans le cadre du Cully Jazz, Lausanne Marathon, Urban Trail, Fête des Vendanges, etc..

Cet équipement spécifique est également loué à des services partenaires, à des manifestations d'importance au niveau cantonal, etc..

Plans de chantiers, procédures de légalisation

Nos policiers spécialisés et les policiers intégrés aux unités de PolProx assistent hebdomadairement à différentes rencontres dues à des chantiers ou travaux privatifs avec débordement sur le domaine public. Dans ces circonstances, nos collaborateurs dressent des plans de signalisation à l'intention des administrations ou des entreprises.

Ainsi, en cas d'accident, ces documents peuvent être fournis aux autorités d'instruction.

En 2015, 67 plans de signalisation de différents chantiers ont été établis.

D'autre part, le Commandant de police et la juriste rédigent les procédures juridiques nécessaires à la légalisation de la signalisation, tant sur le domaine privé communal que sur le domaine public.

En 2015, 23 procédures ont été exécutées.

Formations spécifiques, prestations à tiers

Notre organisation met régulièrement à profit ses compétences internes dans le cadre de formations spécifiques en faveur des organisations partenaires, communes, administrations communales, SDIS, PCI, auxiliaires de stationnement, personnel des déchetteries, etc.

En 2015, cela a représenté 88 heures.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Concours de tir

Le Commandant et son Etat-major organisent, à la demande du Comité de direction, un concours de tir sportif au stand de Chanoz-Brocard. Ce traditionnel événement, qui s'est déroulé le 2 juillet 2015, permet un échange entre autorités, entre les autorités et le personnel, les Chefs de service des organisations partenaires et le Ministère public de l'Est vaudois.

Journées Portes ouvertes

Chexbres – 27 juin 2015

Sur proposition des autorités communales, notre organisation a participé à la mise en œuvre d'une journée "portes ouvertes" sur le site de Chexbres en partenariat avec le service de voirie de cette commune et son personnel. Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès des habitants de la région.

Lutry – 2 octobre 2015

Sur sollicitation du Conseil intercommunal, le Commandant et son personnel ont mis en œuvre une demi-journée "portes ouvertes" dans la périphérie immédiate du poste de police de Lutry. Pour l'occasion, nous avons pu compter sur le soutien et la participation de l'ensemble de la plate-forme des services de secours, à savoir : les sapeurs-pompiers, la centrale 144 et l'équipe d'ambulanciers de la base de Lutry.

Ces manifestations ont rencontré un vif succès.

Journée "JOM"

Notre association de police participe également aux journées "JOM" – découverte des métiers par les jeunes adolescents.

En date du 12 novembre, nous avons reçu douze enfants et leur avons donné un aperçu des multiples activités de notre organisation.

Liens

- Tabelles, photos et détails complémentaires, voir LE RAPPORT DE GESTION POUR 2015
<http://www.apol.ch/data/dataimages/Upload/Preavis-n-2016-02-Rapport-de-gestion-2015.pdf>
- ARTICLES DE PRESSE REPRIS SUR LE SITE DE L'APOL
<http://www.apol.ch/N904/presse.html>
- RAPPORT ANNUEL DU 01.03.2016, ARTICLES DE PRESSE
<http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/police-lavaux-rend-800thinsp000thinspfrancs-communes/story/22244752>
<http://www.le-courrier.ch/au-service-des-citoyens-et-des-communes-soutien-et-serenite/>

Au nom de la Commission de gestion
Gaston ASPER





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA GESTION 2015 DU DICASTÈRE "TRAVAUX – FORÊTS - VIGNES"

La sous-commission, composée de Messieurs Fabrice ROD et Patrick-Olivier ROSSELET, s'est réunie à la Salle des commissions le lundi 27 avril 2016 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Denis RICHTER, président de la commission, Messieurs Gaston ASPER, Norbert CAVIN, Charles CHAPPUIS, Frédéric LUESCHER, Philippe SANDOZ.

Mesdames Annick DIRAC et Prune AGUET et Monsieur Rémy SULZER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Madame Aude SAVOY, municipale, et de Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service. Ils ont été vivement remerciés, et le sont une nouvelle fois ici, par les commissaires à qui ils ont pu apporter tous les renseignements souhaités.

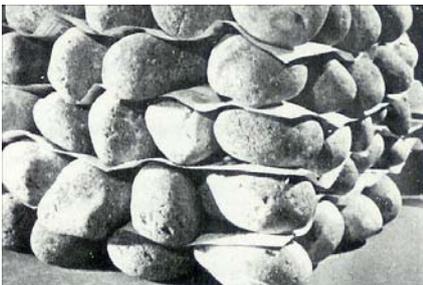
A nos questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2015, les précisions suivantes nous ont été apportées :

Routes

Route des Monts-de-Lavaux Passerelle en bois

Les nouvelles techniques permettront de remplacer la passerelle en bois de la route des Monts-de-Lavaux par un véritable trottoir là où le terrain est particulièrement instable. La nouvelle technique qui sera utilisée est celle dite de « terre armée » qui consiste à armer le terrain afin de poser le trottoir. Ce nouveau trottoir permettra également le déneigement en période hivernale, impossible jusqu'alors.

Qu'est-ce que la terre armée ?



Les murs de soutènement figurent dans l'histoire de la construction, dès son origine. Ils ont été en pierres sèches, puis en maçonnerie, et enfin en béton armé. L'emploi de ce matériau, universellement répandu, soulève néanmoins des problèmes de coût et d'aspect pour des hauteurs importantes, de comportement sur sols compressibles ainsi que des difficultés de mise en œuvre.

La terre armée a été inventée par Henri VIDAL, ingénieur des Ponts et Chaussées, et architecte, qui a publié les premiers résultats de ses recherches en 1963. « Au départ tout commence à la manière d'un jeu, en construisant un château de sable sur la plage de Saint-Tropez, racontait Henri Vidal lui-même. Mais le sable s'égrène. Alors est venue l'idée d'armer la construction avec des aiguilles de pins ». Et de cette idée est né le principe général du sol renforcé et le concept particulier de la terre armée ...



Le procédé de la terre armée, ou sol renforcé, est basé sur l'association d'un remblai compacté et d'éléments préfabriqués.

Le remblai représente la part la plus importante en volume

Les éléments préfabriqués sont :

- les armatures qui, avec le matériau de remblai, sont les deux constituants essentiels de la terre armée,
- les éléments de parement qui permettent de réaliser des faces d'ouvrages verticales. Le parement n'a qu'un rôle secondaire dans le fonctionnement ; par contre il limite généralement la





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

déformabilité d'ensemble du massif armé et influe directement sur son esthétique.



La technique des éléments préfabriqués permet d'obtenir les caractéristiques suivantes :

- une rapidité et une facilité d'exécution des ouvrages, sans nécessité de main d'œuvre spécialisée,
- une grande déformabilité du parement lui permettant de supporter sans dommage des tassements différentiels importants.

Les éléments sont préfabriqués en usine et assemblés sur place, ce qui permet leur standardisation et un bon contrôle de la qualité.

Le principe de cette technique est simple: créer une liaison permanente entre les deux constituants (terre et armature) grâce aux efforts de frottement qui se développent aux points de contact du sol et des armatures. On obtient ainsi un matériau composite original qui offre de nombreux avantages par rapport aux matériaux traditionnels du génie civil :



- la souplesse qui permet de réaliser des ouvrages fondés directement sur les sols de fondation compressibles ou sur des pentes peu stables,
- la grande résistance vis-à-vis des efforts statiques et dynamiques,
- la rapidité d'exécution, grâce à l'emploi d'éléments entièrement préfabriqués,
- l'esthétique des ouvrages dont le parement se prête à des traitements architectoniques variés,
- les économies considérables.



Le matériau de remblai

Les matériaux de remblai peuvent être soit des sols naturels, soit des matériaux d'origine industrielle. Ils ne doivent contenir ni terre végétale, ni matière putrescible (qui peut pourrir), ni déchets domestiques.

Le parement

Dans les premiers temps, l'équipement de base du parement était un cylindre métallique à section semi-elliptique, très déformable et stable vis-à-vis des poussées exercées par le sol de remblai. Aujourd'hui ce type de parement n'est réservé qu'à la construction d'ouvrages où les problèmes d'accessibilité et de manutention font préférer des éléments de parements légers.



Les armatures

Les armatures doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- avoir une bonne résistance à la traction, une rupture de type non fragile et présenter peu de fluage, - avoir une faible déformabilité aux charges de service (quelques pourcentages),
- avoir un bon coefficient de frottement avec le matériau de remblai,





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

- être suffisamment souples pour ne pas limiter la déformabilité du matériau « terre armée » et pour permettre une mise en œuvre aisée, - avoir une bonne durabilité, - être économiques.

Bruit routiers

Les parcelles des riverains, concernées par ce désagrément, se trouvent le long de l'autoroute ainsi que de la bretelle.

Pétition Routes

Cette pétition est relative à une demande des habitants du Châtelard afin que des travaux d'entretien soient effectués sur la route du Châtelard et chemin du Chaney. La Municipalité y a répondu en précisant que cela était à l'agenda du dicastère TFV pour 2018, voir éventuellement même pour 2017 déjà.

Route de la Conversion

Esthétiques du mur de soutènement

5 propriétaires étaient touchés par la modification des murs en question, dès lors une uniformisation de ces murs était importante. Le matériel choisi est un béton lavé dit « avec retardateur ». Cela permet de faire apparaître les cailloux dans le mur et évite que celui-ci ne soit un simple mur blanc en béton. Ce type de béton vieillit également mieux.

Parkings

Parking des jardins du Château - Préavis

Le préavis concernant cet objet sera présenté au Conseil communal lors de la séance du 20 juin 2016.

Travaux – Bâtiments

Gasser SA

Les nombreuses adjudications remises à l'entreprise Gasser SA, le sont en raison principalement du fait que cette entreprise présente des offres concurrentielles et remporte donc les marchés publics. Cette entreprise n'est toutefois pas la seule à se voir confier des mandats, puisque notamment des entreprises comme JPF ou encore Barbey sont également sollicitées. A noter que Gasser SA semble augmenter ses prix actuellement et que d'autres entreprises, peu présentes auparavant sur la Commune se voient aussi attribuer des travaux. (Adjudications 2015 : Gasser SA = Fr. 313'000.-- // Barbey = Fr. 467'000.-- / JPF = 352'000.--).

Génie Civil

La Municipalité a accepté de prendre en charge une partie des frais de sécurisation d'un mur situé le long du chemin de la Plantaz pour un montant d'environ Fr. 15'000.--. Ce mur appartient à un propriétaire qui se trouve au sud du fond en aval. Ce mur, avec ouverture, devait être maintenu car un trottoir était prévu par la Commune à cet endroit. La Commune a donc exigé que le propriétaire intervienne pour fermer ce mur avec un mur de vigne. En fin de compte, la Municipalité a renoncé à la création de ce trottoir, ceci en raison non seulement de son coût, mais aussi du fait que la sécurité à cet endroit est d'ores et déjà assurée par les gendarmes couchés existants. La Commune a donc consenti à prendre en charge la différence entre un mur normal et un mur de vigne.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Jardins scolaires

Grand-Pont, jardins scolaires

Le jardin scolaire du Grand-Pont était déjà organisé à l'époque. Cette volonté s'inscrit dans une démarche pédagogique et répond à une demande. Sur requête des écoles, la voirie a réaménagé les surfaces végétalisées existantes en jardins autour du collège. L'entretien de ces jardins (plantation de légumes, fleurs, etc.) est de la responsabilité des élèves et professeur. Un récupérateur d'eau de pluie a également été installé.

(voir rapport sur la visite de la Commune)

Vignes

Vins

Le solde de la récolte 2014 (soit 17'500 litres) est vendu à l'Union Viticole de Cully comme vin en vrac (prix Fr. 6.50/litre) sous l'Appellation Villette, ceci en raison du nombre de commandes pas assez importantes. La Commune de Cully peut commercialiser ce vin sous l'appellation souhaitée.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Elle tient à remercier Madame Aude SAVOY, municipale, et de Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service, pour leur disponibilité, leur compétence et l'objectivité dont ils ont fait preuve dans les renseignements fournis.

Le Président-rapporteur : ROD Fabrice

Le Membre : ROSSELET Patrick-Olivier





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LA GESTION 2015 DU DICASTÈRE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES »

La Sous-commission composée de Messieurs Gaston ASPER et Norbert CAVIN, s'est réunie à la salle des commissions le lundi 28 avril 2016 à 18 h 00.

Étaient également présents Monsieur Denis RICHTER, Président de la Commission, Madame Annick DIRAC, Messieurs, Patrick-Olivier ROSSELET et Philippe SANDOZ.

Madame Prune AGUET et Messieurs Charles CHAPPUIS, Frédéric LUESCHER, Fabrice ROD et Rémy SULZER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, directeur de l'administration générale et des finances, ainsi que Messieurs Denys GALLEY, secrétaire municipal et Yvan LEISER, boursier communal.

A nos questions et remarques concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion pour l'année 2015, les précisions suivantes nous ont été apportées :

A) Procès-verbaux des séances

Plus d'une quinzaine d'objets ont été examinés. Pour respecter la sphère privée, nous ne mentionnerons ci-après que les éléments utiles à la compréhension des différentes décisions prises par le Service ou le Dicastère.

Administration générale

Bourgeoisie

Une demande de "réintégration dans la bourgeoisie de Lutry" et une autre de "libération de la bourgeoisie de Lutry", les premières durant cette législature, ont été acceptées selon l'art. 41 LDVC (Loi sur le droit de cité vaudois), pour les motifs suivants : il s'agissait d'une bourgeoisie perdue ou acquise par mariage que ces personnes voulaient respectivement récupérer et abandonner.

Engagements temporaires

Une personne en recherche d'emploi, présentée par l'association Mode Emploi(*), a été engagée 3 mois pour divers travaux administratifs à la Bourse. La Commune, en dehors de ses contacts avec l'ORP (Organisation régionale de placement), est assez souvent approchée par de telles associations, qui viennent se présenter. Dans ce cas, peu après ce premier contact, l'association a été priée de revenir avec un panel de personnes pouvant répondre à un besoin ponctuel de la Commune. Cette fois, vu le besoin limité, l'emploi n'a pas été prolongé mais dans d'autres cas, cela s'est déjà transformé en un engagement.

(*) Pour en savoir plus :

<http://www.modedemploi.ch/index.php?module=poles&action=pole&pole=1>

Signalisation

La signalisation touristique a été confiée à la société Signaxis. Le but du schéma directeur en résultant est de réaliser une signalétique harmonieuse sur le territoire communal et d'ainsi respecter - comme toutes les communes de l'ancien district de Lavaux - une charte qui a pour but de gérer correctement les diverses demandes : signalisation des hameaux et quartiers, des écoles, des transports, des commerces, des vigneron, de l'administration communale, etc.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Cette démarche a été initiée par la CIL (Commission intercommunale de Lavaux) et est maintenant chapeauté par l'Association Patrimoine de l'Unesco – Lavaux (issue de la CIL). Les écriteaux sont bruns, leur gestion est de compétence communale (contrairement aux indicateurs blancs avec point rouge), les études y relatives et le matériel sont subventionnés par l'Etat de Vaud.

Actuellement, un répertoire sélectionné est prêt pour répondre, ou non, à toute demande d'indication et, d'autre part, un "élagage" est en cours concernant les panneaux devenus obsolètes.

Séance extra-muros

Ces séances, instaurées par le Syndic, servent avant tout à échanger sur des thématiques en cours et ceci en présence des chefs de services. Il ne s'agit pas d'un processus de prise de décisions mais bien d'une opportunité de mettre au même niveau d'informations tous les participants.

L'objet principal de la séance du 11 septembre a été la visite de l'Eco-quartier "Eikenøtt" à Gland.

Croisière des jeunes

Pour la première fois, en 2015, l'eau, les sodas et la bière (limitée à 1 litre pour 4 personnes) ont été offerts. Ainsi, avec une surveillance discrète et la présence des samaritains, les quelques problèmes vécus antérieurement ont pu être évités (sacs à dos avec boissons personnelles, par ex.)

Préfecture

Du fait du changement de préfet au 1er octobre, de la présence d'un préfet ad-intérim durant la phase de recrutement et de l'entrée en fonction du nouveau préfet seulement dans le 1er semestre 2016, il n'y a pas eu de "visite du préfet" cet automne 2015. Ces visites permettent entre autres au préfet de récolter les réponses aux questions des départements cantonaux. Un échange de courriers entre le préfet et la Commune a donc remplacé cette visite.

En préambule, le préfet fait le point sur l'avancement du Plan directeur régional :

Les travaux sont retardés en raison de la mise en application des modifications de la LAT. L'étude sur la gestion des activités industrielles + artisanales et sur la mobilité, en cours, est à mener à bien avant celle de l'urbanisation, la répartition de la croissance dans le territoire étant, elle, du ressort du Canton.

Ci-après, nous ne donnerons, en bref, que les réponses apportées par Lutry :

- Déchets amiantés, l'affiche émise par le Canton a été posée, aucune information complémentaire n'a été / n'est sollicitée.
- Cartes des dangers naturels (sont consultables à l'administration communale et sur le guichet cartographique cantonal), reçues du Canton le 9 septembre, sans incidence majeure sur les documents d'aménagement du territoire lutryen, prises en compte lors de l'examen des demandes de permis de construire.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

- Règlement communal de distribution de l'eau à adapter d'ici août 2016 aux nouvelles dispositions de la loi, cela sera fait d'ici fin août.
- Délai de traitement des dossiers par les services de l'Etat, un bémol à signaler quant aux réponses de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) à propos des chantiers 1 et 6 du SDEL (PP7 / BHNS et Corsy / La Conversion).

Elections communales

C'est "à bien plaisir" que la Commune prend à sa charge l'impression des listes électorales communales des partis politiques, y compris cas échéant, les listes supplémentaires souhaitées par ces derniers.

Le Canton fait appel à un quorum à atteindre dans les urnes, pour le remboursement de ces frais aux partis. La Commune de Lutry, non.

Pour plus de 25'000 exemplaires, le coût de l'impression lors des dernières élections communales s'est chiffré pour Lutry à 20'000.--

Les brochures explicatives ont été conçues et réalisées par le Canton, la facture correspondante ne nous est pas encore parvenue.

La mise sous enveloppe, avec fourniture et insertion des documents complémentaires, est faite par la CADEV (Centrale d'achats de l'Etat de Vaud). L'envoi est fait par La Poste depuis Eclépens, qui détermine les paquets quotidiens (=> possibilité que des communes soient "tranchées" sur 2 ou plusieurs jours).

Villa Mégroz, locaux 1er étage

La garderie privée l'Ecole des P'tits Loups, qui comme d'autres bénéficie d'un loyer pris en charge par la Commune, a, sur demande de cette dernière, cédé au CLEM (Cercle lémanique d'études musicales), qui en avait exprimé le besoin, un local de rangement de 6 m² contigu à son local. Ce dernier, d'une surface de 47 m², permet en effet de recevoir le matériel précédemment stocké dans ce local voisin.

Finances

Gérance et locations

La Municipalité a, dans un cas bien précis permis par la loi, refusé une sous-location : le sous-locataire potentiel ne présentait pas de garantie financière suffisante.

Les critères d'attribution par la Municipalité d'un appartement communal sont que le nombre de pièces soit bien proportionnel au nombre de personnes désirant y vivre, puis dans l'ordre : les employés communaux, les habitants de Lutry voire des personnes travaillant à Lutry (l'inscription est nécessaire et doit, le cas échéant, être renouvelée tous les 6 mois).

Gérance de la Buvette de la plage

Le bail à loyer commercial de la buvette de la Plage, a été reconduit pour une durée de 10 ans, à partir du 1er janvier 2017, Le loyer, basé sur le chiffre d'affaires, sera fixé à 7% au lieu de 6% actuellement (minimum Fr. 24'000.-- inchangé).

La phrase suivante « *Les tenanciers s'engageront à ne faire valoir aucune prétention en cas de changement d'affectation de la plage* »





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

figure en bas de contrat au cas où, par ex., une baisse de fréquentation se produisait par la faute de la Commune.

Gérance du commerce (+ poste)
La Croix-sur-Lutry

Une baisse temporaire de loyer de Fr. 500.-- limitée à 2 ans, dès le 1er juillet, a été accordée.

La Municipalité n'a à ce jour aucune idée précise quant à la rentabilité de ce "commerce de proximité + agence postale".
Le montant de cette subvention sera prélevé sur les fonds de Fr. 500'000.- destiné à l'aide au logement et à l'économie locale.

Profitons d'ajouter que, depuis peu, ce fonds couvre des "cartes à gratter" remises aux chalands du samedi, pour le parage de leurs véhicules.

Mise à ban sauf quelques places

La parcelle no 4300, propriété de la Commune, sise à la Route des Monts-de-Lavaux 295, a été mise à ban en dehors des places de parc marquées (pour Blanc Transports et 2 pour les locataires). L'accès à la parcelle adjacente (au Sud) no 4299 / 4301 a été condamné par l'ajout de grosses pierres empêchant le parage des véhicules.

Une "mise à ban" est validée et publiée par le Juge de Paix. Toute infraction est à dénoncer à la police par le propriétaire.

Transports scolaires, convention

Après avoir, en présence du Boursier, entendu et reconnu correctes les explications détaillées y relatives, la Municipalité a validé ladite convention et les nouveaux tarifs pour la période 2015/2016 à Fr. 7.40.-- le kilomètre et Fr. 8.47.-- en 2016/2017.

D'après MicroGIS SA, mandaté par la Commune pour les transports scolaires, ces prix peuvent varier de Fr. 6.-- à 9.-- / km selon les particularités géographiques de la commune.

D'autre part, avec l'obligation des nouveaux bus, il y a eu augmentation des salaires des chauffeurs, munis maintenant de permis "professionnel", à qui les pauses pendant les heures d'école doivent être payées.

Signalons encore que le tarif précédent était de Fr. 5.-- / km.

B) Rapport de gestion de la Municipalité, remarques

Séances du CC, page 9

Concernant la séance du 4 mai, le PM 1209/2015 n'a pas été adopté mais renvoyé, il sera même remplacé par la Municipalité par le PM 1216/2015, adopté lui le 5 décembre.

Croisière bisannuelle
du 4 septembre, page 13

Certains font la différence entre *bisannuel* (tous les 2 ans) et *biannuel* (2 fois par an ... comme bimensuel, bihebdomadaire = 2 fois par mois, par semaine).

D'autres considèrent que ce sont deux variantes d'un même mot, voulant toutes les deux dire *tous les deux ans*.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

D'autres encore considèrent que *bisannuel* comme *biannuel* peuvent avoir les deux sens, mais que *biennal* signifie toujours *tous les deux ans*.

Pour éviter toute ambiguïté, on préférera **utiliser uniquement les mots *biennal* pour signifier *tous les deux ans*** et *semestriel* pour *deux fois par an*, ou s'exprimer en clair.

<https://fr.wiktionary.org/wiki/biannuel>

Graphique "Cartes d'identité", page 24

La courbe du bas correspond bien aux "adultes" mais celle du haut correspond au "total enfants + adultes".

C) Plan quinquennal des investissements

Bilan

Tous les responsables des dicastères concernés nous ont fourni oralement le bilan de ce qui avait été fait et de ce qui n'avait pas été fait et pourquoi.

Le Boursier a bien voulu compléter ces explications par un bilan chiffré (voir annexe). La Commission l'en remercie vivement.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Elle tient à remercier Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, directeur de l'administration générale des finances, ainsi que Messieurs Denys GALLEY, secrétaire municipal et Yvan LEISER, boursier communal.

Le Président-rapporteur : ASPER Gaston

Le Membre : CAVIN Norbert





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

VISITE DES FORÊTS VENDREDI 20 MAI 2016

Le vendredi 20 mai 2016, la commission de gestion c'est rendue dans les bois du Grand Jorat situé sur la commune de Savigny, pour y rencontrer Monsieur Sébastien ROCH, garde forestier, pour une présentation de cette forêt.

Un peu d'histoire

Les forêts couvrent une superficie de 130 ha sur le territoire de Lutry, dont 106 ha font partie du domaine forestier de la Commune. En outre, Lutry possède 139 ha de forêts sur le territoire de Savigny, ce qui représente un domaine de 245 ha au total qui produit environ plus de 2000 m³ de bois par année.

Les forêts communales sont situées sur le haut du territoire. Elles regroupent le Bois de la ville, le Bois de la Gameyre, le bois des Dailles et le bois de la Chaux. Sur le territoire de Savigny, le domaine forestier de Lutry est formé de trois divisions éparses : Le Crêt des Côtes, Nalin et Burquinet, tandis que le mas principal se situe au Grand Jorat.

Ces forêts appartiennent à la Commune depuis 1569, année où Leurs Excellences de Berne remirent à la Paroisse de Lutry une partie des forêts dépendant de l'Evêché de Lausanne.

En 1824, lors de la séparation des communes de Lutry et de Savigny, les biens communaux furent répartis proportionnellement au nombre de bourgeois ayant opté pour chacune des deux communes.

Quant aux forêts privées, elles se situent principalement le long des cours d'eau : Le Flonzel à l'Ouest, le Mâcheret et la Lutrive au centre, et les ruisseaux des Chênes et du Châtelard à l'Est. Ces cordons boisés qui s'étendent des crêtes jusqu'aux rives du lac constituent une des caractéristiques structurantes du paysage de Lavaux.

Les forêts communales

Monsieur Sébastien ROCH nous a prévu un parcours au travers du Grand Jorat pour nous démontrer les divers systèmes d'exploitation et d'entretien des forêts communales.

La durée de vie d'une forêt peut varier de 120 ans à 250 ans selon les essences. Les nouvelles plantations sont constituées uniquement d'épicéa. Ceux-ci sont plantés à raison de deux mètres entre chaque arbre, afin de garantir un développement favorable. Les autres essences viennent se placer de façon naturelle dans la pépinière, uniquement en fonction de l'environnement proche de celle-ci.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Les bois choisis pour la construction sont environs 80% des épicéas. Le prix de ces bois varie entre Fr. 120.- et Fr. 100.-- /m³. Le prix moyen varie autour de Fr. 90.-- /m³

En ce qui concerne les quantités de bois provenant des forêts communales, la commission de gestion vous renvoie au rapport de gestion de la Municipalité, où Monsieur Sébastien ROCH a effectué un travail remarquable sur la présentation de la gestion des forêts agrémenté de nombreux tableaux et descriptifs que vous trouverez au travers des pages 90 à 94.

Les forêts sont gérées par Monsieur ROCH, et par Monsieur KELLER, inspecteur cantonal. Le travail est effectué par l'équipe de la commune, soit deux forestier-bûcheron et un apprenti et une apprentie.

Pour les gros travaux de coupes, la commune de Lutry mandate l'entreprise de Monsieur Daniel RUCH située à Carrouge. Ci-après, une présentation de cette entreprise forestière, ainsi que celle d'une des plus grandes scieries de Suisse, la scierie ZAHND SA à Rueyres.

La scierie ZAHND SA à Rueyres

Résolument tournée vers l'avenir, la Scierie Zahnd SA est une entreprise de pointe au centre de l'Europe, puisant tout son savoir-faire dans l'expérience acquise depuis 4 générations.

La scierie de Rueyres est située au cœur d'un pays forestier. Ses installations fonctionnent dans ce pays. L'usine est animée, entretenue et fournie en bois par des hommes et des moyens d'ici.

Elle est régionale, avec un pied dans l'Europe. En effet, environ 85% de sa production annuelle est destinée à la France et l'Italie.

La scierie a connu une forte expansion de sa production ces dernières années, en multipliant par 10 les quantités de bois sciés en à peu près 15 années.

Cette expansion, vecteur indispensable à notre compétitivité sur le marché européen, nous conduit invariablement à une modernisation de nos moyens de production, défi que nous relevons avec passion depuis le début du siècle passé.

42 collaborateurs travaillent actuellement sur le site pour une transformation de ~140'000 m³ par année. La scierie dispose de fours permettant de sécher plus de 15'000 m³ de sciages destinés à la production suisse.

De plus, les sous-produits sont valorisés sur place en chaleur, électricité et pellets.

Nos produits

Essence :

- Sapin
- Epicéa

Qualité :

- Charpente
- Emballage
- Coffrage





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Notre infrastructure

C'est notre choix car il s'agit de s'adapter pour exister demain. Nous relevons le défi avec confiance et ... passion.

De vingt-huit collaborateurs, nous passerons à quarante. Notre ligne de sciage sera deux fois plus performante ! Ainsi, nos possibilités d'adaptation aux nouveaux besoins et à la future croissance seront grandement facilitées.

Actuellement, avec 120'000 m³ de grumes sciées par année, notre entreprise s'applique à améliorer et à moderniser ses installations afin d'être toujours concurrentielle avec les scieries européennes.

De plus, la scierie dispose de fours permettant de sécher plus de 15'000 m³ de sciages destinés principalement à la fabrication de bois collé.

Nous sommes aujourd'hui prêts à recevoir et travailler de plus en plus de bois.



L'entreprise forestière de RUCH Daniel

Fondée en 1984 par Daniel et Corinne Ruch, notre entreprise est aujourd'hui en Suisse romande, la plus importante dans le domaine des travaux forestiers. En 2013, l'entreprise devient une société anonyme. Notre éventail de services va du simple élagage d'un petit arbre dans un jardin privé, jusqu'au débardage d'un site forestier et sa stabilisation biologique suite à une catastrophe naturelle.

De par notre activité, nous nous engageons activement à l'entretien durable des écosystèmes forestiers et de l'environnement, c'est pourquoi nous sommes certifiés :

ISO 9001, ISO 14001, FSC COC et PEFC





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Nous formons également chaque année des apprentis forestiers-bûcherons.

Grâce à un équipement moderne et performant (env. 20 engins lourds, 2 camions, une dizaine de véhicules et plus de 50 tronçonneuses), notre force vive constituée d'une trentaine de collaborateurs, exploite chaque année de 30'000 à 50'000 m³ de bois. Afin d'assurer le bon fonctionnement de cet équipement en toutes circonstances, nous disposons de notre propre atelier mécanique.

Les collaborateurs

Notre entreprise est composée de 40 collaborateurs dont:

1 chef d'entreprise	12 machinistes spécialisés
2 garde forestier	1 contremaître forestier-bûcheron
1 secrétaire comptable	9 forestiers-bûcherons
1 technicien	7 apprentis forestier-bûcherons
5 chefs d'équipe	1 mécanicien

Les activités

Achat de bois
Génie forestier
Plantation
Exploitation des bois
Exploitation mécanisée

Création (barrière)
Elagage
Sylviculture
Transport
Formation

Nos machines

Câble-grue Woodliner 3000



Camion Volvo FM 12



Débusqueur CAMOX F 175



Processeur Valmet 911.4



Processeur



Tracteur Carraro Supertigre





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Planification forestière

La planification forestière - ou aménagement forestier - a pour but de définir les objectifs et les modes de gestion des forêts de manière à ce que leurs fonctions soient pleinement et durablement garanties. Elle comprend tous les processus d'acquisition, de traitement et d'interprétation des informations permettant d'atteindre ce but.

Par le passé, la planification forestière visait essentiellement à assurer une exploitation durable de la ressource ligneuse. Avec la multiplication des attentes de la société envers la forêt et des pressions sur les ressources et le territoire forestiers, la planification forestière doit désormais intégrer des problématiques telles que la protection contre les dangers naturels ou la protection de la biodiversité. Elle doit également permettre d'assurer une coordination avec les domaines connexes comme, par exemple, l'aménagement du territoire ou la planification énergétique.

Dans le canton de Vaud, la planification forestière se décline en trois types de documents :

- Les plans directeurs forestiers assurent la planification et l'aménagement de toutes les surfaces soumises au régime forestier au niveau régional, à long terme et sans considération des limites de propriété. Ils sont établis par l'administration forestière cantonale sur une base participative, c'est-à-dire en collaboration avec les propriétaires forestiers, les autorités communales, la population et les milieux intéressés.
- Les plans de gestion forestiers sont des contrats entre les propriétaires forestiers et l'administration cantonale. Ces plans définissent les objectifs stratégiques et mesures d'un ou plusieurs propriétaires pour la gestion de leurs forêts dans le respect du cadre prévu par le plan directeur forestier. Ils sont établis par le propriétaire forestier avec l'appui de l'administration cantonale.
- Les plans sectoriels forestiers sont quant à eux destinés à résoudre des problèmes de planification à enjeux spécifiques, tels que la planification générale des équipements (p.ex. les ouvrages de protection contre les dangers naturels), du réseau de routes forestières ou encore de mesures de gestion et de protection de la nature, de la faune ou du paysage. Ils sont établis par l'administration cantonale en collaboration avec les milieux concernés.

Observatoire de l'écosystème forestier

Le service forestier a mis en place un observatoire des forêts vaudoises pour répondre aux besoins de l'aménagement et de la gestion des forêts. Il s'inscrit pleinement dans l'approche multifonctionnelle de la gestion forestière et permet d'envisager l'avenir dans le contexte actuel de l'évolution climatique.

L'observatoire dispose de nombreuses données de base, avec pour force d'être juxtaposées sur une grille régulière. Le service forestier a établi des outils, des méthodes et des documents novateurs pour relever, interpréter et valoriser les données de base dans les domaines:

- de la phytosociologie,
- de la productivité,
- et du choix des essences.

L'Observatoire est un espace d'animation auquel participe l'ensemble des intervenants en milieu forestier, qu'ils soient agents territoriaux ou collaborateurs spécialisés.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Flétrissement du frêne

Une nouvelle maladie s'attaque au frêne

Depuis quelques années, le frêne, une essence largement répandue dans le canton de Vaud, est victime d'une maladie fongique aiguë : le flétrissement du frêne, ou chalarose. Ce champignon originaire du Japon s'est propagé à vive allure dans toute l'Europe en y causant des dégâts considérables. Il a été observé pour la première fois en Suisse en 2008 et dans le canton en 2010 (Fig. 1). A l'heure actuelle, il n'existe aucune mesure phytosanitaire efficace permettant de traiter les arbres malades ou même d'enrayer la propagation de cet agent pathogène.

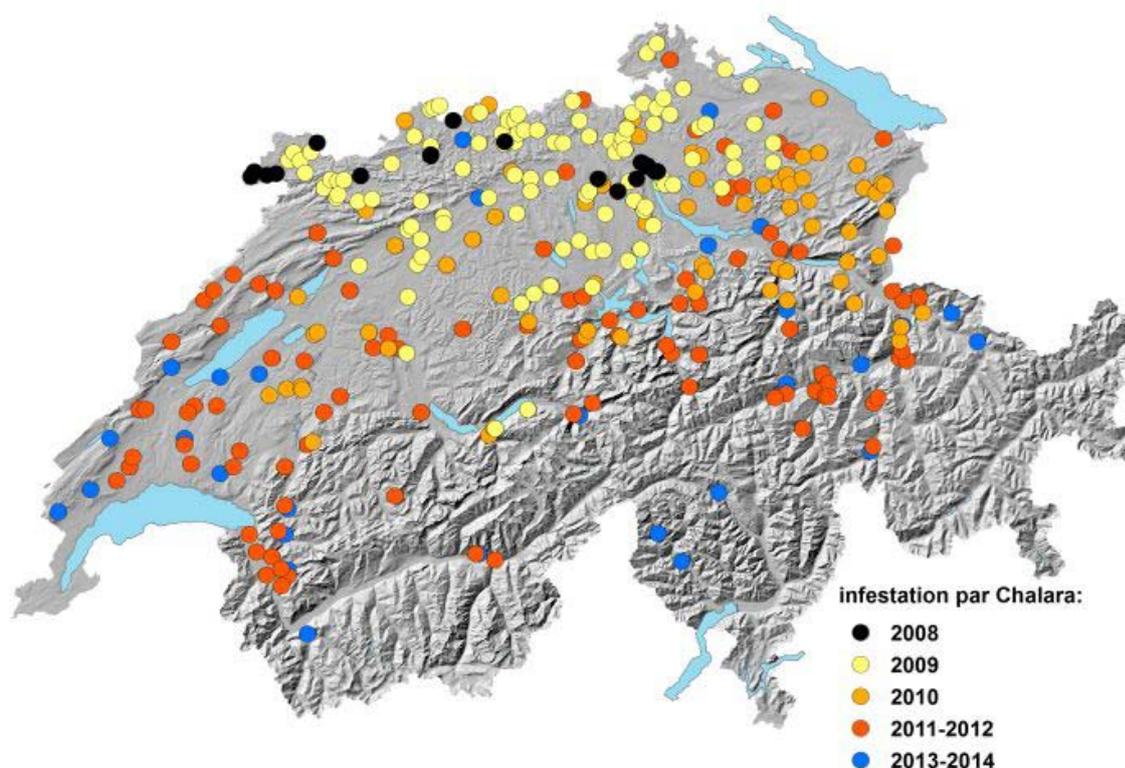


Figure 1 : Répartition du flétrissement du frêne en Suisse. Source carte : Protection de la forêt suisse

Chaque arbre réagit de façon différente face à la maladie : certains arbres meurent mais d'autres peuvent développer des résistances. Bien que les symptômes du flétrissement soient plus facilement observables dans les jeunes peuplements, toutes les classes d'âges sont susceptibles d'être infectées





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Les symptômes visibles durant la période de végétation sont généralement le flétrissement du feuillage (Fig. 2) et le dessèchement des branches (Fig. 3). De la pourriture peut apparaître dans la couronne et au pied de l'arbre (Fig. 4). Cette maladie réduit la robustesse et la stabilité de l'arbre.

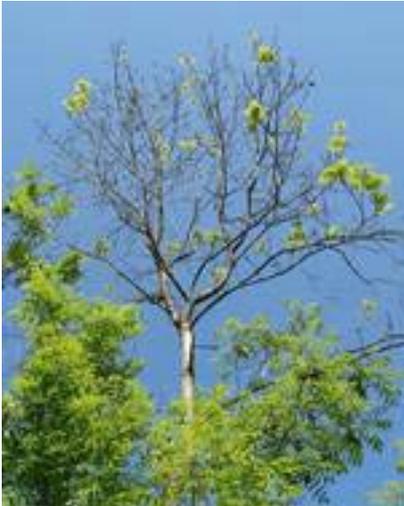


Figure 2. Flétrissement du feuillage.



Figure 3. Dessèchement des branches.



Figure 4. Frêne au pied nécrosé et attaqué par l'armillaire.

Compte tenu du fait que la maladie est désormais présente sur l'ensemble du territoire cantonal et qu'aucune mesure phytosanitaire efficace n'existe, l'abattage systématique des arbres atteints n'est pas conseillé. L'évolution de l'état sanitaire des arbres isolés ou des peuplements doit, en revanche, être régulièrement évaluée. Si les enjeux sécuritaires et économiques le permettent, il est recommandé d'éviter les récoltes prématurées afin de ne pas déstabiliser les peuplements, saturer le marché du bois de frêne ou éliminer les individus génétiquement résistants.

Mesures sécuritaires et sylvicoles ciblées

Aux abords des infrastructures fréquentées ou des objets dignes de protection (routes, habitations, refuges, places de pique-nique, etc.), les frênes sévèrement atteints représentent une menace pour la sécurité des personnes et des infrastructures : de grosses branches sèches peuvent tomber et des arbres entiers se renverser. A ces endroits, une surveillance renforcée doit donc être mise en place dès que les frênes subissent une perte foliaire de plus de 25%. Les frênes dont le houppier est desséché à plus de 70% devraient être abattus préventivement. Les frênes dont le pied ou les racines présentent des traces de pourriture devraient également être abattus.

L'abattage des frênes atteints par le flétrissement, instables et cassants, est une opération délicate et risquée. Ce type de travail doit par conséquent être réalisé par du personnel forestier qualifié, expérimenté et formés à l'abattage des arbres dangereux.

Le flétrissement du frêne représente également une contrainte majeure pour la gestion forestière : les objectifs sylvicoles doivent désormais être définis en tenant compte de cette nouvelle maladie, le frêne ne pouvant plus être considéré comme une essence cible





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Les métiers de la forêt

Garde forestière / garde forestier

La garde forestière et le garde forestier sont chargés de la surveillance des forêts dans un périmètre territorial et de la gestion d'une équipe forestière. Ils assurent également la planification, l'exécution et le contrôle des travaux d'entretien qui leur sont confiés dans ce périmètre. Ils travaillent en collaboration avec les communes, les entreprises et les propriétaires forestiers.

Forestière-bûcheronne / forestier-bûcheron

Profession de terrain et de plein air, la forestière-bûcheronne et le forestier-bûcheron accomplissent de nombreuses activités forestières. Leur tâche principale est la récolte du bois, mais ils sont aussi en charge des soins aux jeunes peuplements et aux plantations. Le métier inclut aussi les travaux de génie forestier, comme la construction d'ouvrages naturels (paravalanches, stabilisation des talus et les berges de ruisseaux) ou l'entretien des chemins.

Conducteur de machines forestières

Le conducteur de machines forestières travaille sur le processeur, le porteur et le débusqueur pour effectuer les différents travaux de récolte, de soins aux forêts ou de construction d'ouvrages. Ils sont également responsables de la maintenance et de l'entretien des machines.

Dans les forêts du Grand-Jorat

Au refuge, nous sommes accueillis par Monsieur Eric CEPPI, huissier communal, qui nous attendait, après avoir tout préparé pour l'apéritif pris autour de la table extérieure et à l'intérieur pour le repas qui suivi, concocté par Monsieur Pascal CODEREY.

Mesdames Claire GLAUSER et Aude SAVOY, municipales, Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, Messieurs Pierre-Alexandre SCHLAEPPI et Charles MONOD, municipaux, nous rejoignirent pour le traditionnel « souper au Refuge du Grand-Jorat »... qui allait se passer en toute convivialité et dans la bonne humeur.

Merci à Monsieur Eric CEPPI pour l'organisation de cette fin de journée ainsi qu'à Monsieur Sébastien ROCH, garde forestier, pour les explications données tout au long de cette visite.



Au nom de la Commission de gestion
Philippe SANDOZ





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

VISITE DE LA COMMUNE DU SAMEDI 28 MAI 2016

Le samedi 28 mai 2016, les membres de la commission de gestion se sont donnés rendez-vous au collège des Pâles.

Les personnes présentes pour cette visite de la Commune étaient les suivantes : Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, Mesdames Claire GLAUSER et Aude SAVOY, municipales, Messieurs Pierre-Alexandre SCHLAEPI et Charles MONOD, municipaux, Monsieur Sébastien ROD, président du Conseil communal et Madame Pilar BRENTINI, secrétaire du Conseil communal.

Etaient aussi présents Messieurs Denis GALLEY, secrétaire municipal, Monsieur Yvan LEISER, boursier communal, Monsieur Jacques PETER-COMTESSE, directeur des écoles, Messieurs Alfredo PEDRETTI, chef de service de TFV, Eric DESAULES, chef de service d'ATB, Laurent MEIENHOFER, architecte du service ATB et Yves LEUMANN, chef de service des SI.

Les membres présents de la commission sont, Monsieur Denis RICHTER, président de la commission de gestion, Madame Annick DIRAC, Messieurs Gaston ASPER, Charles CHAPPUIS, Frédéric LUESCHER, Norbert CAVIN et Philippe SANDOZ.

Etaient excusés, Madame Prune AGUET, Messieurs Fabrice ROD, Patrick-Olivier ROSSELET et Rémy SULZER.

En introduction, Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, nous souhaite à tous la bienvenue au collège des Pâles et nous donne lecture du programme de la matinée, soit :

- 1.- Visite du collège des Pâles, par Monsieur Eric DESAULES, chef du service ATB et Monsieur Laurent MEIENHOFER, architecte de la Commune, en présence de Monsieur Jacques PETER-COMTESSE, directeur des écoles.
- 2.- Visite du jardin potager du collège du Grand-Pont, par Madame Isabelle HORNER, maîtresse de l'école ménagère
- 3.- Visite du sentier des Rives, présenté par Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service de TFV
- 4.- Visite des vignes communales, présenté par Monsieur Daniel BUHLMANN, vigneron-tâcheron de la commune
- 5.- Apéritif dînatoire au Châtelard

Visite du collège des Pâles (1^{ère} étape – Pâles 2)

Lors de la séance du 10 novembre 2014, le Conseil communal votait un crédit de construction pour la rénovation du collège des Pâles (voir préavis Municipal 1203/2014), dont le montant des travaux est de Fr. 12'300'000.--.

Les travaux étaient essentiellement basés sur les travaux de rénovation de l'enveloppe thermique d'un collège de type CROCS (acronyme de « Centre de Rationalisation et de l'Organisation de Constructions Scolaires ») et de la salle de gymnastique, de construction de 2 extensions (cafétéria et administration) et de mise à niveau technique.

Le bureau Pont 12 Architectes SA à Lausanne, lauréat du concours, a réuni une équipe pluridisciplinaire de mandataires spécialisés, notamment composée d'un ingénieur civil, d'un ingénieur en technique du bâtiment, d'un physicien et d'un expert en protection incendie.

Mode d'acquisition: concours

Le collège des Pâles est un ouvrage scolaire des années 70 construit avec le système modulaire CROCS. L'objet du projet est d'assainir le bâtiment et d'intégrer de nouveaux programmes au site (UAPE, locaux PPLS). Les modifications porteront essentiellement sur l'enveloppe et l'efficacité énergétique. Une amélioration de la sécurité et de l'accessibilité est également prévue.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Les architectes de l'époque (Musy & Vallonton) ont proposé une composition de type "organique" garante de l'intégration dans un contexte résidentiel et viticole.

Notre approche est donc de faire correspondre les objectifs du mandat d'étude parallèle avec les qualités du « lieux ».

Les extensions du projet ont cherché à souligner ces qualités, ainsi l'entrée du complexe scolaire est dégagée et accompagnée par la nouvelle cafétéria. Une extension plus modeste vient compléter l'espace administratif du côté préau.

L'autre enjeu principal du projet se situe dans le concept de rénovation de la façade. La première décision a été de reconnaître la qualité actuelle du rapport plein/vide et de le conserver. La volonté de toucher le moins possible le second œuvre pour des raisons d'économie a conduit au choix de conserver les raidisseurs de la structure secondaire et l'ancienne peau intérieure. L'intervention se limite ainsi à l'extérieur du bâtiment. Une claire-voie en bois recouvre les parties pleines de l'enveloppe. L'expression poétique de la façade est soulignée par un traitement coloré des tranches des lames de pin tout en laissant les faces frontales naturelles.

Ainsi, selon l'orientation et la position de l'observateur la façade varie du vert au bleu, allégorie au contexte exceptionnel du collège situé entre le lac et les vignes.



Façade Nord-Ouest – Pâles 2



Façade Ouest – Pâles 2



Façades Sud avec les Pâles 2 (arrière plan) et les Pâles 1 (premier plan)





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

La commission a visité le bâtiment des Pâles 2 terminé, qui est occupé depuis la rentrée scolaire d'août 2015 par les enseignants et les élèves, ainsi que par la direction des écoles et l'appartement du concierge.

De nombreuses questions ont été abordées, soit :

Les façades

La structure des nouvelles façades ventilées est composée d'un bac isolé en acier fixé aux poutres de rive et aux montants de façade en aluminium existants. La sous-structure en bois est fixée à ces faces, l'isolation est formée de laine minérale.

Le bardage en pins Douglas ajouré, composé de lames à section trapézoïdale, caractérise les façades. L'harmonie d'ensemble du complexe est renforcé par un traitement coloré des tranches des lames de pins : les tranches orientées Nord-Est et Sud-Est sont peintes en bleu, alors que les tranches orientées Nord-Ouest et Sud-Ouest sont peintes en vert, références chromatiques au paysage exceptionnel qui entoure le groupe scolaire (lac au Sud et vignes au Nord). Les faces frontales des lames de pin restent naturelles.

La proportion des ouvertures reste quasiment identique, à l'exception d'une façade de la salle de gymnastique. Les nouvelles fenêtres sont composées d'un triple vitrage avec huisserie à rupture de ponts thermiques ont été installées. Tous les stores ont été remplacés.

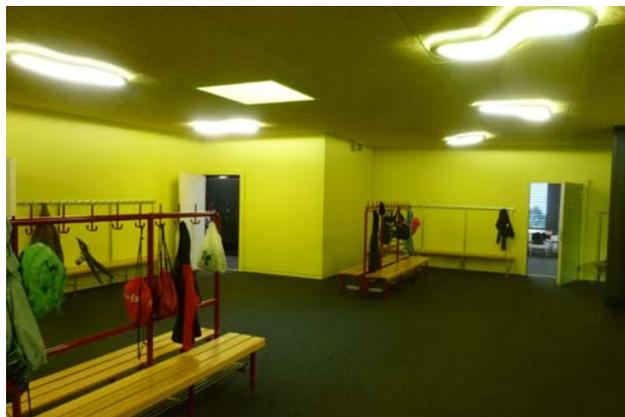
Le corps Ouest du complexe scolaire des Pâles 2



Façade Ouest avec le terrain de sport



Vue sur l'entrée de la salle de gymnastique



Hall du 1^{er} étage avec les vestiaires





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015



Salle de classe type avec son tableau et système de beamer intégré

Les salles de classe des Pâles 2 ont été rénovées dans leur totalité. Certains meubles ont été remis en état et réinstallés dans chaque classe.



Une vue sur la salle des maîtres



Vue générale sur la classe de travaux manuels avec les machines pour les travaux sur bois. Quelques unes devront être remplacées pour des raisons de non-conformité sur le plan de la sécurité.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015



La salle d'informatique est aujourd'hui dans le corps de bâtiment Ouest et sera déplacée une fois les travaux du corps de bâtiment Est terminés.

Les bureaux de la direction des écoles



Le secrétariat



Le bureau des doyens



Le bureau du directeur des écoles





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

La salle de gymnastique



La salle de gymnastique

Le bâtiment de la salle de gymnastique a été rénové dans son intégralité (salle, vestiaires, hall et cage d'escalier). Néanmoins, pour des raisons d'utilisation de la salle, le sol ne répond pas aux exigences de certains sports (sol beaucoup trop mou). De plus, celui-ci présente des malformations et devra être remplacé. Montant approximatif des travaux Fr. 65'000.--

Ce bâtiment a été revu sur le plan antisismique par la création d'un mur sur la façade Sud-Ouest du bâtiment.



Le plafond de la salle avec son système acoustique (plaques noires)

Accès à tous les locaux pour les personnes à mobilité réduite

Afin de garantir un accès à tous les niveaux de chaque bâtiment, ainsi que celui de la salle de gymnastique, l'installation d'un ascenseur par corps de bâtiment, desservant les 3 niveaux (sous-sol, rez et étage), ainsi qu'une plate-forme pour fauteuil roulant est installée dans la cage d'escalier de la salle de gymnastique (voir photos ci-après).

Une fois les travaux extérieurs terminés, la surélévation du préau permettra de faciliter l'accès au bâtiment des Pâles 1 par la création de rampes d'accès, en lieu et place des différents escaliers existants.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Aujourd'hui les installations sanitaires de chaque étage du bâtiment des Pâles 2 et dans le futur des Pâles 1, seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, les sanitaires et douches des vestiaires de la salle de gymnastique sont également accessibles.

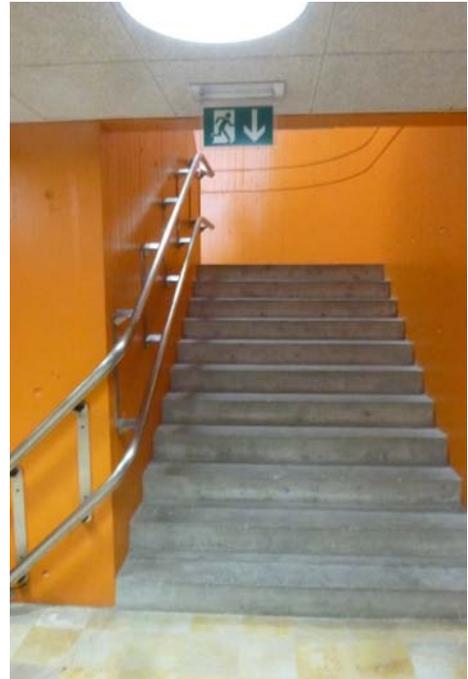


Plate-forme avec rail donnant accès à la salle de gymnastique, ainsi qu'un palan pour le transport d'engins de gymnastique pour leur mise en place sur le terrain de sport.

Visite du jardin potager du collège du Grand-Pont

Nous sommes reçus par Madame Isabelle HORNER, maîtresse de l'école ménagère et réalisatrice d'un jardin sur le site du collège du Grand-Pont.



Vue sur le jardin situé à l'Ouest du collège





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Pourquoi un jardin au Grand-Pont ?

Madame Isabelle HORNER nous explique la volonté de mettre en place ce jardin, qui est aujourd'hui une valeur ajoutée sûre sur le plan de la nutrition de tous les jours, que ce soit pour les adultes comme pour les enfants.

Suite à une demande auprès de la Municipalité, qui a trouvé cette idée fort réjouissante, celle-ci a donné son aval pour la création de jardins dans les emplacements qui étaient en permanence souillée par des débris et autres incivilités.

Avec l'aide de ses anciens élèves, elle a mis en place deux zones pour la culture de fleurs et plantes aromatiques, ainsi qu'un réservoir pour la récupération des eaux de toiture pour l'arrosage. De plus, sur la façade Sud du bâtiment se trouve un robinet pour l'arrosage des extérieurs.

Une partie du matériel pour la réalisation de ces deux surfaces a été mise à disposition par le service de la voirie.

Madame Isabelle HORNER a mis à contribution ses élèves pour l'entretien du jardin et chaque classe peut en bénéficier lors des cours de cuisine.



Mise en place de cailloux plats



Vue sur une partie du jardin



Partie Est du jardin et le réservoir



Vue sur la partie Ouest du jardin



Vue sur la partie Est du jardin et le compost





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

La permaculture au jardin potager

En 2011, nous avons découvert avec émerveillement la permaculture, ou comment combiner l'esthétique du potager en carré, les semis spontanés et une production abondante pour une famille de 5 personnes.

- Créer des buttes de permaculture
- Semis et plantations
- Pailler et couvrir le sol
- Créer un écosystème
- Les buttes au fil des saisons



La permaculture c'est quoi ?

Le concept de "permaculture", c'est un potager qui imite un écosystème en équilibre, où les légumes se ressèment à leur gré, où tout pousse dans une joyeuse pagaille... C'était déjà notre philosophie avec le "potager spontané", mais nous avons encore des progrès à faire sur le plan de la productivité (à part les fleurs, peu de résultats !).

La permaculture se pratique sur des buttes de terre. On ne doit jamais retourner le sol et le couvrir en permanence. Si on voit une herbe indésirable, on la retire, mais elle est compostée sur place.

Pourquoi la permaculture ?

La permaculture au potager permet un jardinage durable : éviter d'arroser et de labourer, récolter ses graines, amender le sol sans intrants, soigner les légumes avec des purins végétaux, profiter des auxiliaires, des plantes compagnes,... La permaculture est plus productive (abondante) que le jardinage classique ou en carrés.

Et enfin, elle est très esthétique, à l'image de la nature quand on la laisse en liberté !

Créer des buttes de permaculture

La permaculture est une culture sur butte. Pour créer vos buttes, il vous faut juste un bout de terrain, un double-mètre, un cordeau, une bêche et... de l'huile de coude !



1)



2)

- 1) On a créé la butte au fur et à mesure, en la chargeant de compost, much, déchets verts,...
- 2) Nous décrivons comment créer des buttes dès la première année, en récupérant la terre des allées.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Caractéristiques des buttes de permaculture :

- Orientation : Nord-Sud pour un ensoleillement idéal : le soleil chauffe le flanc est le matin, le flanc ouest l'après-midi.
- Largeur des buttes : 1m20 pour désherber facilement au centre sans marcher dans la butte
- Longueur : indifférente. Les buttes peuvent être rectilignes ou en forme de cercle (laissez un passage vers l'intérieur du cercle !)
- Largeur des allées : 50 cm (certains auteurs conseillent de 20 à 30 cm, mais cela me paraît vraiment étroit pour passer à l'aise avec mon seau et mes outils).

Ce jardin scolaire aide les enfants à connaître les herbes aromatiques, les légumes et les fruits, afin de pouvoir se nourrir au fil du temps et en fonction des saisons.

Nous remercions Madame Isabelle HORNER et son équipe pour toutes les explications données et leur souhaitons plein succès dans leur entreprise pour le maintien de ces surfaces tant appréciées des élèves.

Visite du sentier des Rives

Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service TFV, nous explique que tous les cinq ans, le service des travaux (TFV) fait une demande auprès des services cantonaux respectifs pour avoir l'autorisation d'effectuer un dragage de l'embouchure de la Lutrive, afin d'éviter des problèmes de débordement en amont du lit de la rivière. C'est environ 140 m³ de gravats qui sont retirés de l'embouchure de la Lutrive. Ces matériaux sont alors déplacés au moyen d'un dumper, pour être acheminés en direction du sentier des Rives. Celui-ci se situant avant l'arrivée à la plage de Lutry.



Embouchure de la Lutrive après travaux



Dépose des matériaux au droit du sentier des Rives

Visite des vignes communales

Arrivé au domaine viticole de la Commune de Lutry, Monsieur Daniel BÜHLMANN, vigneron-tâcheron de la commune de Lutry, nous explique les modes de culture de la vigne, ainsi que ceux des traitements de celle-ci.

Nous remercions ici l'auteur du rapport de gestion concernant les vignes communales (voir rapport de gestion de la Municipalité – pages 87 à 89).





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Aujourd'hui le domaine viticole en général est soumis à des réglementations concernant les traitements. De plus en plus, les vigneron sont contraints à l'utilisation de produits bio pour le traitement des vignes. Monsieur Daniel BÜHLMANN a testé un traitement bio sur environ 9'000 m² de vigne, ce qui représente le ¼ de la surface totale des vignes communales.

L'hélicoptère arrosera les vignes de Lavaux avec un produit presque bio

Viticulture

Les vigneron ont décidé d'employer un mélange au lait maigre, en accord avec Air-Glacières.

Adieu les épandages chimiques. Bienvenue, dès le printemps prochain, de fin mai à la mi-août, au traitement aérien du vignoble sans produit de synthèse (SPS) contre les deux maladies que sont le mildiou et l'oïdium. Après des essais concluants, les viticulteurs des régions sulfatées par hélicoptère, Cully, Villette, Saint-Saphorin et Chardonne, ont décidé d'adopter un mélange formé de soufre, de cuivre, d'un extrait d'algue brune, de bicarbonate de potassium et de phosphonate de potassium. Du lait maigre est ajouté, notamment pour éviter que la substance ne soit lessivée à la première pluie.

«Tournant historique»

Forts de ce choix commun, les Vaudois ont rencontré jeudi leur partenaire Air-Glacières, qui leur a garanti l'usage d'un appareil dédié aux épandages sans produit chimique afin d'éviter tout mélange. Ils peuvent aussi compter sur la collaboration d'un pilote bon connaisseur du terrain. Vigneron à Chexbres, Constant Jomini n'hésite pas à parler de «tournant historique». Les Valaisans utilisent certes déjà ce traitement au produit lacté sur une centaine d'hectares. Mais à Lavaux, la surface d'épandage de 335 hectares située entre Lutry et Vevey amène la technique à un niveau d'emploi bien supérieur.

Le traitement aérien, introduit à Lavaux à la fin des années 1970, provoque les critiques d'habitants qui craignent les débordements nocifs, ainsi que des écologistes. A la fin des années 1990, les vigneron intéressés par une production intégrée davantage respectueuse de l'environnement ont introduit des produits plus doux.

Au moyen de nouvelles substances non pénétrantes, les viticulteurs anticipent la promulgation attendue de normes fédérales plus sévères. Dont le but est de protéger les habitations, les cours d'eau et les forêts des risques d'empiétements des épandages aériens. «Nous sommes menacés de ne plus pouvoir traiter les vignes par hélicoptère si nous continuons à employer des produits de synthèse», relève Nicolas Pittet, vigneron à Aran.

Hélico indispensable ?

Lavaux pourrait évoluer encore en obtenant une reconnaissance officielle de traitement bio. Ils doivent se contenter d'un presque bio. Sur les six éléments du produit conçu par la société valaisanne Agribort Phyto, un seul n'est pas homologué: le phosphonate de potassium, un dérivé minéral. «Nous sommes en discussion avec Bio Suisse. Des traces minimales, bien au-dessous des normes de sécurité de la consommation, ont été découvertes dans les plantes. On ne sait pas si elles proviennent du sol ou du produit de traitement», déclare Gérald Vallélian, syndic de Saint-Saphorin et vigneron qui applique la culture bio labellisée sur une partie du domaine des Faverges.

Afin de paraître parfaitement écologiques, pourquoi ne pas renoncer totalement à l'épandage par hélicoptère? «En raison surtout de la configuration du terrain», répond Constant Jomini. Les pentes de Lavaux sont en effet escarpées. Il faudrait engager de nombreux ouvriers dans des conditions difficiles. «En outre, le traitement par hélicoptère est beaucoup plus rapide: 100 hectares en quatre heures pour une machine. Quatre matinées suffisent pour la totalité de la surface», ajoute-t-il. Le coût au m² de l'épandage aérien se situe entre 25 et 30 centimes, alors que la rétribution du traitement terrestre se monte à 35 centimes par m².

Mais que dire de la pollution du moteur et de la consommation de kérosène? Les vigneron mettent en avant l'utilisation plus rationnelle du produit de traitement grâce aux technologies modernes. L'hélicoptère est en effet équipé d'un GPS qui affiche avec exactitude la surface traitée sur un écran tactile. Cette précision permet une économie de 10% à 20%.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Incertitudes autour du phosphonate de potassium

«Sur les six substances utilisées, seul le phosphonate de potassium n'est pas homologué en bio», admet Pascal Roudit, responsable technique chez Agribort Phyto, la société valaisanne qui a concocté le produit employé par les vignerons de Lavaux. «L'extrait d'algue brune n'a été reconnu qu'en février», ajoute-t-il. Si le phosphonate de potassium, un extrait minéral efficace contre le mildiou, fait débat, c'est parce qu'on en trouve des traces minimes dans les plantes. «Des tests auront lieu en 2016 afin de déterminer si ces traces proviennent du sol ou si elles trouvent leur origine dans le traitement», ajoute-t-il. Selon Dominique Léville, spécialiste des vignobles à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique, à Frick (AG), «des traces ont été décelées à un niveau non nocif. On dit que la toxicité du phosphonate de potassium serait équivalente à celle du sel de cuisine. Il est accepté en bio en Allemagne mais il est différemment apprécié ailleurs. Ce n'est pas facile de trancher.» Cet expert salue par ailleurs «la démarche vertueuse» des vignerons de Lavaux: «Le produit pour lequel ils ont opté est meilleur que les produits chimiques qui ne sont pas en cohérence avec l'environnement.» Mais pourquoi ne pas se passer du phosphonate de potassium? Il permet d'éviter un dosage trop élevé en cuivre. Selon un article publié sur le site bioactualites.ch, «le cuivre en grandes quantités peut constituer un problème entre autres pour les cultures annuelles, pour la microflore du sol et pour la faune aquatique (le cuivre peut parvenir dans les eaux de surface par l'érosion)».



A Chexbres, les vignerons représentants des quatre régions de Lavaux: Gérald Vallélian et Constant Jomini (Saint-Saphorin), Philippe Baehler (Cully), Michel Neyroud et Jean-Michel Taverney (Chardonne), Nicolas Pittet (Villette). (Image: Philippe Maeder).

Nécessité de traiter la vigne

Tous les cépages sont sensibles aux maladies. Leur sensibilité varie d'un cépage à l'autre, mais aucun n'est immunisé naturellement.

En cas d'absence de traitement, ou de non réussite du traitement à cause de la météo, un plant peut être infecté par tout germe transporté par le vent. Les zones infectées vont à leur tour contaminer les autres parties du plant et/ou les plants voisins. La maladie s'étend ainsi de proche en proche.

Le plant touché perd de sa vigueur et produit moins de raisin d'un goût dénaturé.

Si l'absence de traitement se poursuit, comme par exemple dans les parcelles abandonnées, la maladie progresse d'année en année et ces plants deviennent des foyers de contamination pour les autres parcelles, même à grande distance. On est alors obligé de les arracher.

Quand un plant est touché, il est très difficile de le guérir car les moyens de lutte "curatifs" contre les principales maladies sont limités.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

La lutte est donc principalement "préventive". Elle est quasi incessante et constitue une préoccupation constante du viticulteur.

Certaines années (2012 pour l'oïdium) la pression est tellement forte que les vignes restent infectées pour les années suivantes. Il faut alors déployer de gros efforts pour éradiquer la maladie. Mais on y arrive mal, ce qui explique que ces maladies soient devenues endémiques.

Mode d'action des traitements

Les produits de contact

Ils sont aussi appelés produits de surface, leur action est principalement préventive.

Ces produits n'agissent qu'à l'endroit précis où ils sont déposés sur la vigne. Toutes les parties du plant non recouvertes ne sont pas traitées et restent exposées à la maladie. Ils nécessitent donc une méthode d'application qui recouvre entièrement toute la surface des feuilles, ce qui est dans la pratique techniquement irréalisable, bien que de nombreux travaux d'améliorations aient été effectués par les fabricants de pulvérisateurs.

De plus, les nouvelles feuilles qui poussent n'auront pas été recouvertes de produit lors de la pulvérisation. Elles ne sont pas protégées et risquent donc d'être attaquées par la maladie.

Ces produits restent sur les organes traités mais ils sont lessivables par la pluie, dès lors que les précipitations représentent 20 à 25 mm d'eau.

Par temps chaud, le soufre se sublime (s'évapore) et ses vapeurs viennent se redéposer sur toute la surface du plant. Ce phénomène se produit car le plant, et surtout ses feuilles, évaporent de l'eau pour réduire leur température, le soufre se condense alors sur ces parties froides. La protection est ainsi complétée sur toute la surface du plant. Depuis la fin du printemps et jusqu'aux vendanges, il suffit de pulvériser de la poudre de soufre de manière grossière, pour obtenir une protection relativement efficace. La maladie peut cependant s'installer pendant les périodes insuffisamment chaudes, d'humidité et de pluie.

Cuivre et/ou soufre doivent être renouvelés toutes les une à deux semaines suivant la météo ; plus fréquemment par temps lourd précédant les pluies (car ces champignons aiment les temps chauds et humides), et juste après la pluie pour remplacer le produit qui aura été délavé par la pluie. Le traitement peut se faire à condition qu'il n'y ait pas trop de vent pour que la pulvérisation soit possible.

Suivant les conditions météo, il peut être difficile de maintenir en permanence une protection suffisante, et il arrive même que la maladie gagne sans pouvoir la traiter correctement à l'aide des seuls produits agissant par contact. Il peut alors être nécessaire d'utiliser d'autres produits qui pénètrent davantage dans la plante et assurent une protection plus régulière.

Traitement dans la viticulture biodynamique

La réglementation en biodynamie n'autorise pas de produits de synthèse et se limite donc au cuivre et au soufre. Par ailleurs des préparations à base de diverses plantes sont pulvérisées sur la vigne. Elles sont préparées dans l'eau, qui après filtration, sera pulvérisée sur la vigne. Cette filtration est importante et nécessaire pour ne pas boucher le circuit de pulvérisation avec des particules résiduelles de la préparation.



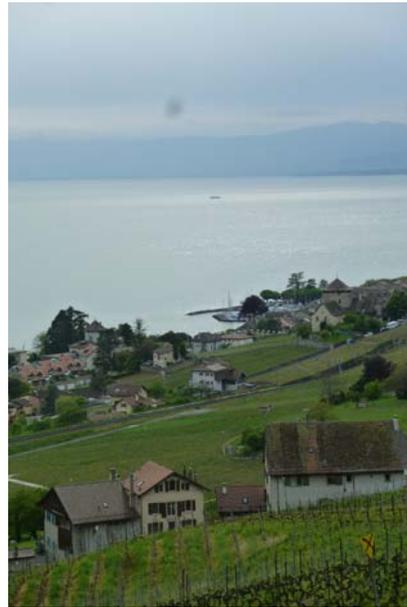


CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Pour conclure cette étape finale de notre visite communale, le président de la commission de gestion, Monsieur Denis RICHTER remercie la Municipalité et les divers intervenants pour leurs explications très intéressantes et espère que cette matinée aura été très instructive pour les membres de la Commission de gestion et donne rendez-vous pour cette fin de journée au caveau du Châtelard, où nous attend Monsieur Eric CEPPI, huissier communal, pour l'apéritif et l'agape qui suit.

Pour la Commission de gestion
Philippe SANDOZ





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2016 pour 2015

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, la Commission de gestion élue par vos soins lors de la séance du Conseil communal du lundi 22 juin 2015 déclare s'être acquittée de sa tâche en pleine conscience de sa responsabilité et vous recommande, au vu du rapport élaboré conjointement par ses membres :

- 1.- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 et de lui en donner décharge.
- 2.- De relever la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion 2016 traitant l'exercice 2015 :

Le Président

Denis RICHTER

Lutry, le 30 mai 2016

